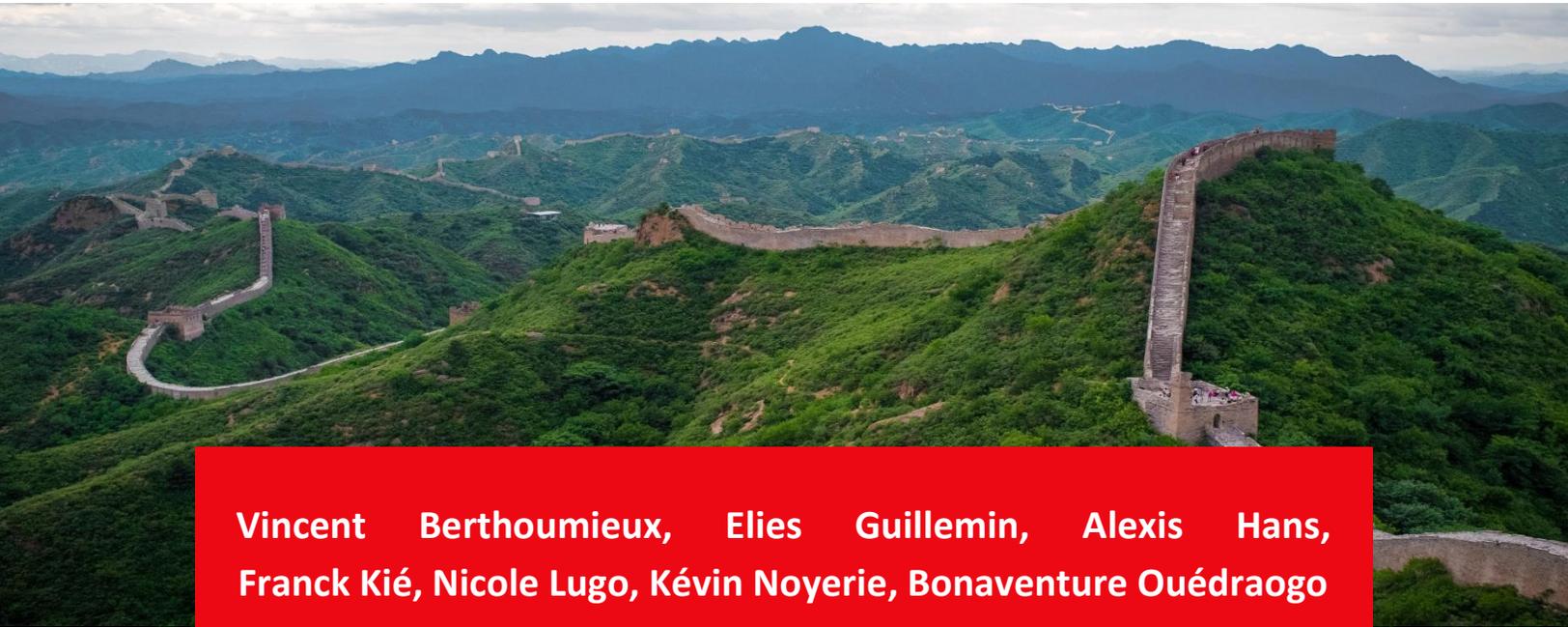


# LE PROTECTIONNISME CHINOIS



Vincent Berthoumieux, Elies Guillemain, Alexis Hans,  
Franck Kié, Nicole Lugo, Kévin Noyerie, Bonaventure Ouédraogo

SIE22 – Novembre 2018

## SOMMAIRE

EXECUTIVE SUMMARY .....	3
INTRODUCTION.....	4
Du protectionnisme .....	4
La Chine, itinéraire d'un développement économique particulier .....	5
PARTIE I - Le protectionnisme chinois, outil d'une stratégie offensive de développement économique.....	7
CHAPITRE I – Une ouverture économique sous contrôle.....	7
L'intégration de la Chine à l'OMC et la promesse du libre-échange .....	7
L'ouverture « à la chinoise ».....	9
CHAPITRE II - L'élaboration de stratégies de contournement.....	11
Du rêve d'un « monde harmonieux » au rêve de la puissance .....	11
Made in China 2025 et la stratégie IDAR, des politiques résolument protectionnistes .....	13
PARTIE II : La machine protectionniste à l'œuvre .....	18
CHAPITRE I - Un soutien appuyé aux entreprises chinoises .....	18
Un système nébuleux de subventions.....	18
La politique monétaire comme outil de protection du marché.....	20
L'opacité des marchés publics chinois.....	22
La question de la Propriété intellectuelle.....	24
CHAPITRE II - La Chine, « l'économie de marché la plus vicieuse de la planète ».....	25
Le système juridique, cœur du protectionnisme chinois .....	26
L'exemple des normes sanitaires et phytosanitaires .....	28
Un filtrage méticuleux des investissements directs étrangers.....	30
Un accueil à la chinoise.....	34
CONCLUSION.....	37
BIBLIOGRAPHIE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
ANNEXES .....	49

## EXECUTIVE SUMMARY

Le XIX<sup>ème</sup> siècle a marqué le déclin de l'un des Empires les plus puissants de la planète. Humiliée, la Chine a retrouvé dans la révolution maoïste un nouvel élan. Emmenée à sa suite par Deng Xiaoping, elle a ensuite ouvert son économie sur le principe de « *l'économie socialiste de marché* ». Son entrée à l'OMC en 2001 a été accueillie comme une opportunité d'affaires essentielle pour les partisans du libre-échange. La Chine semblait s'adapter aux normes et à l'ouverture générale prônée par cette idéologie.

Cependant, le passé de la Chine a vite rattrapé les illusions du « *monde libre* ». Les déclarations de bonne intention du PCC sont en effet à replacer dans le cadre d'une stratégie d'accroissement de puissance à l'échelle mondiale, dont l'économie serait le champ de bataille et le protectionnisme, l'arme. Le double langage devient alors un outil essentiel de cette manœuvre. Cette stratégie de puissance se déploie sur le très long terme avec le plan « *Made In China 2025* » et qui ne représente que la première étape d'une politique industrielle pensée sur plus de 30 ans. Pour concrétiser ses ambitions, le PCC met en place un lourd système de soutiens et de barrières. Subventions, système bancaire, normes, transferts de technologie, climat des affaires volontairement dégradé, politique monétaire agressive, autant d'armes à la disposition de la Chine pour protéger son économie et reprendre sa place dans le panthéon des Empires.

\*\*\*

*The Nineteenth century marked the decline of one of the most powerful empires on the planet. Humiliated, China has found in the Maoist revolution a new impetus. Led by Deng Xiaoping, China then opened its economy based on the principle of the "socialist market economy". Free-trade advocates have welcomed China joining the World Trade Organization, expecting promising business opportunities. China seemed to follow the principles of openness required by this ideology.*

*However, China's past soon caught up with the illusions of the "free world." The CCP's declarations of good intentions are to be placed in the context of a strategy of world scale power increase, the economy being the battlefield and protectionism, the weapon. Double standard becomes an essential tool of this ploy. This strategy of power is deployed in the long term with the "Made In China 2025" plan, which only represents the first step of an industrial policy covering more than 30 years. To achieve its ambitions, the CCP put in place a complete system of measures designed to support its economy and protect it from foreign interference. Subsidies, banking system, standards, technology transfers, a business climate voluntarily deteriorated, aggressive monetary policies, all the weapons available to China to protect its economy and recover its place in the pantheon of Empires.*

## INTRODUCTION

En visite à Paris le 11 juillet 2018, M. Hu Chunhua, vice-Premier ministre chinois, a enjoint la France à « *relâcher davantage les restrictions sur l'exportation de produits de haute technologie, à maintenir l'ouverture de son marché pour les investissements étrangers et à fournir aux entreprises chinoises un environnement commercial équitable, transparent et prévisible*<sup>1</sup> ». La volonté d'ouverture du régime chinois au commerce international subjugue les chantres du libre-échange globalisé. Les déclarations de ses dirigeants, communistes, appelant à davantage d'ouverture commerciale entre les Etats, ne font que renforcer les ambitions occidentales sur le marché chinois.

Reléguant progressivement au passé son rôle de manufacture du monde, la Chine et sa classe moyenne en constante augmentation (« *une nouvelle Allemagne tous les sept ans* »<sup>2</sup>) représentent un immense marché potentiel. Un marché qu'il est désormais difficile d'ignorer : en 2016, la valeur de l'e-commerce chinois avait dépassé celle de l'Europe et des États-Unis, réunis<sup>3</sup>. La Chine est aussi à pied d'œuvre pour obtenir des parts de marché et investir à l'extérieur de son territoire. Dans sa volonté d'être *game changer* d'une mondialisation occidental-centrée, la Chine propose, notamment *via* son initiative de « *la ceinture et la route* » ou *via* sa nouvelle Banque asiatique d'Investissements dans les Infrastructures (BAII), d'être le cœur d'une mondialisation nouvelle. Il se pourrait néanmoins que derrière ses bonnes intentions affichées, une autre stratégie bien plus pragmatique soit à l'œuvre : outil de sa *realpolitik*, le protectionnisme est essentiel au développement économique de la Chine.

### *Du protectionnisme*

« *Le protectionnisme englobe toutes les dispositions ayant un impact sur le commerce extérieur d'un pays donné, non seulement les barrières tarifaires et non tarifaires, mais aussi les aides diverses, directes et indirectes, qui permettent à ce pays de résister à la pénétration des marchandises étrangères ou qui favorisent ses exportations* »<sup>4</sup>. De toutes les typologies que l'on retienne à propos du protectionnisme, on constatera que le protectionnisme contemporain s'est historiquement inscrit dans le cadre du libre-échange, corollaire d'une mondialisation des échanges de biens, capitaux et personnes. Puisqu'elle était attachée à une politique industrielle, la politique commerciale a toujours été défendue par les puissances<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Ambassade de la République Populaire de Chine en République française, « La Chine et la France doivent s'opposer conjointement au protectionnisme et à l'unilatéralisme », mis à jour le 12/07/18, p.1 [http://www.amb-chine.fr/fra/zfzj/t1576616.htm?fbclid=IwAR2W5IJF9gRrQCJc92Ams8-kRr11UBtt1n7TbFBXfkPZHziZc6Gd71\\_BWw0](http://www.amb-chine.fr/fra/zfzj/t1576616.htm?fbclid=IwAR2W5IJF9gRrQCJc92Ams8-kRr11UBtt1n7TbFBXfkPZHziZc6Gd71_BWw0),

<sup>2</sup> FARINE Mathilde, « La classe moyenne en Chine, c'est une nouvelle Allemagne tous les sept ans », *Le Temps*, mis à jour le 02/08/16 p.1, <https://www.letemps.ch/economie/classe-moyenne-chine-cest-une-nouvelle-alle-magne-sept-ans>,

<sup>3</sup> Ibid., p.1

<sup>4</sup> Définition provenant de l'encyclopédie en ligne Universalis <https://www.universalis.fr/encyclopedie/protectionnisme/>

<sup>5</sup> HARBULOT Christian, « La guerre des protectionnismes » in HARBULOT Christian (dir.), *Manuel d'Intelligence économique*, Paris, PUF, 2018, p.148

Ainsi des secrets entourant la sériciculture, culture du ver à soie, dans la Chine impériale : la perception de taxes sur la soie et les soieries était cardinale au bon fonctionnement de l'Empire. D'elle dépendait le paiement des fonctionnaires, l'approvisionnement et le fonctionnement des armées, ainsi que le pourvoi général des besoins de l'administration<sup>6</sup>. De même, la soie occupait une place essentielle dans les échanges de la Cour impériale avec les autres royaumes d'Asie du Sud-Est, renforçant la diplomatie générale de l'Empire vis-à-vis de ses tributaires. Les secrets entourant la culture de la soie ne furent réellement éventés par les occidentaux, malgré quelques fuites durant le Haut Moyen-Age et l'époque classique<sup>7</sup>, que suite à la défaite chinoise lors de la première guerre de l'opium. On ne peut pour autant pas affirmer que la protection des secrets de la sériciculture relevait d'un protectionnisme dans son sens le plus contemporain.

De plus, on notera que si le cadre d'expression des protectionnismes est celui de la mondialisation et du libre-échange, ils ne sont pas antithétiques. On présente généralement le protectionnisme économique comme un repli, une forme de non-respect des règles régissant le commerce international. Cependant, « *au sens large, le protectionnisme peut être défini comme toute intervention de l'État sur les échanges entre son territoire et l'extérieur qui a pour objet la protection d'un secteur économique national. Cette notion rejoint alors celle de défense commerciale* »<sup>8</sup>.

En ce sens le protectionnisme, considéré comme un moyen de défense commerciale, représente un outil de puissance à la disposition des États. Et puisqu'il convient, dans une époque où la mondialisation est envisagée à l'aune du « doux commerce<sup>9</sup> », de ne pas éveiller des soupçons chez les observateurs du commerce international, le protectionnisme prend de plus en plus la forme d'obstacles *de facto* et peu visibles<sup>10</sup>.

#### *La Chine, itinéraire d'un développement économique particulier*

Dans le cadre d'une étude des protectionnismes, la Chine fait figure d'acteur particulier, à l'aune de son Histoire et de son régime politique actuel. Contrairement aux royaumes et républiques occidentales d'aujourd'hui, dont l'atteinte de la centralité politique résulte d'un processus historique de long terme, la Chine s'est très tôt caractérisée par une forte bureaucratie. Cette dernière a réussi à se maintenir en dépit des bouleversements politiques causés par les nombreuses invasions. Également, et parce que la Cour impériale a exercé dès le IX<sup>ème</sup> siècle des rétorsions à l'encontre des bouddhistes, la doctrine étatique héritée de Confucius, qui inculque la foi en « *l'harmonie providentielle* » et l'obéissance à l'État, est devenue l'idéologie officielle dans la Chine impériale<sup>11</sup>. Le primat de l'État sur le privé est donc au cœur de la tradition chinoise, bien avant l'adoption du communisme comme idéologie politique.

---

<sup>6</sup> MAU Chuan-Hui, *La soie : fonds de la civilisation chinoise et moteur d'échanges*, Paris, 1er Congrès du Réseau Asie, 24-25 sept. 2003, Centre d'Etudes sur la Chine Moderne et Contemporaine, p.7

<sup>7</sup> Ainsi des moines rapportant clandestinement des vers à soie à l'Empereur Justinien au VI<sup>ème</sup> siècle, ou des espions jésuites envoyés dans ce but en Chine par Louis XIV. Ibid., p.9

<sup>8</sup> HARBULOT Christian, « La guerre des protectionnismes » *art.cit.*, p.147

<sup>9</sup> Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, 1758.

<sup>10</sup> Voir Partie II – Chapitre II)

<sup>11</sup> ANGUS Maddison, *Etudes du Centre de Développement, L'Économie chinoise : une perspective historique*, OECD Publishing, 2<sup>ème</sup> édition, 2007, p.28

Or, si cette bureaucratie à l'idéologie confucéenne a pu favoriser les progrès agricoles, elle a également restreint les possibilités de commerce international de l'Empire et *in fine*, le développement du capitalisme sous la Chine impériale<sup>12</sup>. Rappelons que la Chine impériale de l'ère Ming (XV<sup>ème</sup> siècle) représente à ce jour l'un des rares exemples de pays ayant opéré un repli sur lui-même, fermant ses frontières aux échanges. C'est ce refus de l'expansion qui permet une intrusion des puissances européennes en Chine à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, conduisant aux guerres de l'opium et à une mise sous-tutelle de l'Empire du Milieu, alors fragmenté en zones d'influence étrangères à la suite des traités inégaux.

De fait, et comme le résumera le Général de Gaulle, « *l'entrée en contact de la Chine avec les nations modernes lui fut très rude et très coûteuse. En un siècle, de multiples interventions, sommations, expéditions, invasions, européennes, américaines, japonaises, lui valurent autant d'humiliation et de démembrements. Ces terribles secousses nationales, ainsi que la volonté des élites de transformer coûte que coûte leur pays pour qu'il parvienne à la même puissance et à la même condition que les peuples qui l'avaient opprimée, ont mené la Chine à la révolution* »<sup>13</sup>. Devenue communiste, la Chine de Mao Tse Toung n'aura de cesse de retrouver la puissance qui était la sienne jadis. Elle n'oublie pas, jusqu'à aujourd'hui, les humiliations qu'elle a pu subir. Ainsi, à la suite du décès de Mao en 1976, Deng Xiaoping entame en 1978 le chantier de l'ouverture économique d'un pays à l'économie planifiée et tendanciellement fermée au reste du monde depuis 1949<sup>14</sup>.

Il convient toutefois ici de prendre garde : le discours chinois affiche certes la capacité d'ouverture économique du pays. Néanmoins la Chine, deuxième puissance économique mondiale et en passe de devenir la première, demeure un État autoritaire, dirigé par le Parti Communiste chinois (PCC). La Chine continue à utiliser le protectionnisme à grande échelle, celle-ci estimant que les réformes d'ouverture économique prennent du temps. Comme M. Hu l'ajoutera lors de sa visite parisienne : « *la Chine continuera de s'ouvrir selon le rythme qu'elle a prévu, quels que soient les changements de l'environnement extérieur* »<sup>15</sup>. Anders Fogh Rasmussen, ancien Premier ministre danois (2001-2009), nous rappelle, par ailleurs, que le mot « *réciprocité* » n'a pas de traduction littérale en chinois.

Sous quelles formes se manifeste le protectionnisme en Chine ? Comment la Chine a-t-elle fait de cet outil un élément indispensable de sa stratégie de puissance ? Il s'agira, dans un premier temps, d'observer que le protectionnisme fait partie d'une stratégie chinoise offensive de développement économique (Partie I), avant d'étudier, dans un second temps, l'application concrète de cette stratégie (Partie II).

---

<sup>12</sup> Ibid., pp.26-48

<sup>13</sup> DE GAULLE Charles, Conférence de presse du 21 janvier 1964, cité in DUMASY Jacques, *La France et la Chine 1248-2014, De la méconnaissance à la reconnaissance*, Paris, éd. Nicolas Chaudun, 2014, p.6

<sup>14</sup> Les Echos, « Les grandes étapes de la libéralisation économique sous Deng Xiaoping », *Les Echos.fr*, mis à jour le 21/02/1997, p.1, [https://www.lesechos.fr/21/02/1997/LesEchos/17341-037-ECH\\_les-grandes-etapes-de-la-liberalisation-economique-sous-deng-xiaoping.htm](https://www.lesechos.fr/21/02/1997/LesEchos/17341-037-ECH_les-grandes-etapes-de-la-liberalisation-economique-sous-deng-xiaoping.htm)

<sup>15</sup> Ambassade de la République Populaire de Chine en République française, « La Chine et la France doivent s'opposer conjointement au protectionnisme et à l'unilatéralisme », art.cit., p.1

## **PARTIE I - Le protectionnisme chinois, outil d'une stratégie offensive de développement économique**

Le protectionnisme chinois ne peut se concevoir qu'à l'aune du double langage employé par les autorités gouvernementales. Plus ouvert depuis l'intégration de la Chine à l'OMC, le système économique chinois demeure néanmoins fortement sous contrôle (Chapitre I). La Chine a de fait élaboré de nombreuses stratégies créatives afin de contourner règles internationales, au premier titre desquelles le Plan Made in China 2025 et la stratégie IDAR (Chapitre II).

### **CHAPITRE I – Une ouverture économique sous contrôle**

#### *L'intégration de la Chine à l'OMC et la promesse du libre-échange*

Au terme de quinze ans de négociations particulièrement délicates<sup>16</sup>, l'entrée de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 11 décembre 2001 avait suscité l'espoir chez de nombreux observateurs. D'aucuns voyaient dans cette accession la concrétisation des efforts acharnés de la Chine, déployés depuis la fin des années 70, pour opérer la transition d'un système économique fermé et héritier du système soviétique, à une économie ouverte et respectueuse des règles internationales<sup>17</sup>.

À l'aube des années 2000, la place centrale que la Chine serait amenée à occuper au sein de l'économie mondiale suscitait à la fois l'engouement et l'appréhension. Le taux de croissance impressionnant de ses exportations - qui a quadruplé en l'espace de dix ans - faisait craindre une pénétration chinoise trop importante des marchés des pays industrialisés<sup>18</sup>. À cela s'ajoutait la progression foudroyante de la Chine dans le domaine des hautes technologies (entre 1981 et 2001, la part des hautes technologies dans la composition des exportations chinoise passait de 2 à 24 %)<sup>19</sup>. La croissance de la demande intérieure chinoise aurait pu représenter une aubaine, mais les barrières à l'entrée du marché chinois se révélaient difficiles à briser<sup>20</sup>.

L'entrée de la Chine à l'OMC représentait alors la promesse d'une ouverture de son marché intérieur et la fin de pratiques de concurrence déloyale. Dans les yeux des observateurs, l'entrée de la Chine à l'OMC devait permettre de pallier ce déséquilibre dans les relations économiques, en redéfinissant les rapports économiques de la Chine avec le reste du monde dans une logique de « *gagnant-gagnant* ».

L'événement, qui représentait même aux yeux du directeur de l'Organisation de l'époque, Mike Moore, un « *moment historique pour l'OMC, pour la Chine et pour la coopération économique*

---

<sup>16</sup> 37 accords bilatéraux et 900 pages de Protocoles d'accords d'accession.

<sup>17</sup> À ce sujet voir LEMOINE Françoise, *L'économie de la Chine*, Paris, éditions La Découverte, 4ème édition, 2006, 128 pages.

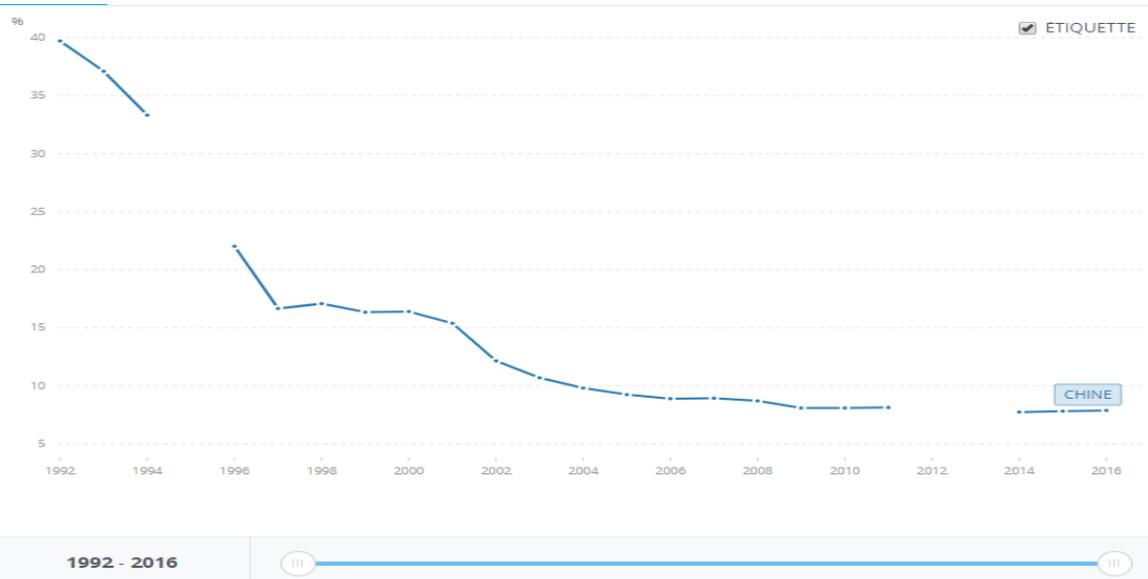
<sup>18</sup> SACHWALD Frédérique, « L'émergence de la Chine, menace et opportunité pour les pays avancés », *Politique étrangère*, N°2, 2004, 69<sup>e</sup>année, p.254.

<sup>19</sup> Ibidem, p.255

<sup>20</sup> LEMOINE Françoise, *L'économie de la Chine*, op.cit., p.27.

*internationale* »<sup>21</sup>, arrivait de plus à point nommé. La stratégie d'ouverture amorcée par Deng Xiaoping à partir de 1979, et réitérée en 1992 avec l'objectif de « *l'économie socialiste de marché* », semblait s'être essouffée sous le poids d'une bureaucratie tentaculaire et d'une corruption endémique qui gangrénait l'administration. Ainsi, si la Chine était parvenue très rapidement à décollectiviser le système agricole, la privatisation de l'économie et l'ouverture sur l'extérieur s'avéraient plus lentes et plus ardues. Au tournant des années 90, le contrôle du secteur privé par le PCC demeure une réalité à tel point qu'« *une entreprise privée ne peut se développer sans le soutien des autorités politiques chinoises* »<sup>22</sup>. Les barrières tarifaires continuent à nuire aux partenaires économiques de la Chine. Les investissements directs étrangers (IDE) sont généralement autorisés de manière restrictive, et les tarifs douaniers, bien qu'ayant diminué en vue de l'accession à l'OMC, restent élevés (voir graphique ci-dessous).

### Évolution des droits de douanes chinois, de 1992 à 2016



Source : Données de la Banque Mondiale.

Par conséquent, l'entrée de la Chine à l'OMC apparaît, pour les chercheurs occidentaux, comme un moyen pour le PCC de concrétiser ses bonnes intentions de réforme, et donc un moyen pour mener à bien la libéralisation rapide de l'économie chinoise<sup>23</sup>. L'entrée à l'OMC donnerait ainsi l'impulsion nécessaire, « *un nouveau souffle* », pour que la transition vers une économie de marché puisse être menée. Par ailleurs, la « *volonté d'ouverture au monde* » serait même, pour la Chine, le moyen de « *garantir la stabilité socio-politique de l'État* »<sup>24</sup>.

<sup>21</sup> CABESTAN Jean-Pierre, CHOUKROUNE Leïla, « L'accession de la Chine à l'OMC : un tournant historique ? », *Perspectives chinoises*, N°69, 2002, p.2.

<sup>22</sup> LEMOINE Françoise, *L'économie de la Chine*, op.cit., p.27.

<sup>23</sup> CHIENG André, « La Chine à l'OMC : promesses, risques et arrière-pensées », *Sociétal*, 2nd Qtr 2002, No 36, p.1

<sup>24</sup> CABESTAN Jean-Pierre, CHOUKROUNE Leïla, « L'accession de la Chine à l'OMC : un tournant historique ? », art.cit., p.2.

Le discours des autorités chinoises s'apparente aux analyses des observateurs occidentaux (sic). En Chine, l'entrée à l'OMC est présentée comme un choix historique inévitable : « *Le courant de l'Histoire est irréversible : prospérité pour qui s'y adapte, déclin pour qui s'en détourne. Face à la vague déferlante de la mondialisation économique, la Chine n'a d'autre choix que d'y participer* »<sup>25</sup>. Depuis 15 ans la machine médiatique d'État s'était mise en marche pour propager cette vision. Il s'agissait pour la Chine de renoncer à la fermeture et à l'isolement, cause de régression : éviter de retomber « *dans le cercle vicieux fermeture-arriération-fermeture* » et embrasser l'ouverture. L'abréviation chinoise d' « *entrer à l'OMC* », *rushi*, présente partout en Chine, signifie même « *entrer dans le monde* »<sup>26</sup>. Le discours officiel dépeint l'OMC comme un moyen pour la Chine d'entrer dans l'ère de la modernité, d'attirer encore davantage d'investisseurs étrangers, contribuant au renforcement de sa compétitivité. Les exportations devraient également être boostées et la défense des intérêts économiques chinois à l'international – par le biais du mécanisme de règlement des différends de l'OMC- raffermie. Dans les directives de propagande du PCC, il est aussi spécifié la nécessité pour la Chine de faire profil bas dans sa communication avec l'étranger et de souligner qu'il s'agit d'une « *double victoire* », pour la Chine et ses partenaires<sup>27</sup>.

#### *L'ouverture « à la chinoise »*

Indiscutablement, l'intégration de la Chine à l'OMC a entraîné son lot de réformes mais force est de constater que le bilan chinois du respect des engagements auprès de l'OMC est mitigé. Pour certains, il s'agit avant tout de mettre en lumière les efforts considérables déployés par la Chine pour se conformer aux normes de l'OMC. Ce sont en effet quelques 2000 décrets établis depuis 2001 qui ont été modifiés, et une restructuration titanesque des institutions économiques qui a été engagée. Un certain relativisme est également de mise. Il consiste notamment à considérer, comme le disait le directeur de l'OMC Pascal Lamy en 2011, que la Chine est un membre de l'OMC qui se comporte comme les autres et qu'il utilise l'outil protectionniste comme le reste du monde<sup>28</sup>.

Dans l'ensemble, la Chine a, comme convenu, baissé ses droits de douane, élargit ses quotas d'importations agricoles, et a progressé dans l'ouverture de son marché aux investisseurs étrangers<sup>29</sup>.

À partir de 1978 et après 2001, sous l'impulsion de l'OMC, les tarifs douaniers chinois ont fortement baissé<sup>30</sup>. En 1992, les taux de droits de douane appliqués étaient de 39,7% (5,3% pour les USA). Ils passent à 15,4% en 2001 (3,8% pour les USA), puis à seulement 7,9% en 2016, un taux proche de la moyenne mondiale (7%). La baisse des droits de douanes a permis à la Chine de soutenir sa demande interne. Avec une classe moyenne en plein ascension (110

---

<sup>25</sup> CAI Hua, « Mue chinoise dans les couloirs de l'OMC », *Manière de voir Le Monde Diplomatique*, N°122, avril-mai 2012, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/122/A/51901>

<sup>26</sup> HAGMANN Pierre, « Regard sur la mise en scène du discours officiel chinois », *Perspectives chinoises*, N°69, 2002, p.31

<sup>27</sup> Ibidem, p. 34

<sup>28</sup> FRACHON Alain Frachon, « Dix ans de Chine à l'OMC : bilan », *Le Monde*, mis à jour le 29 novembre 2011, [https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/29/dix-ans-de-chine-a-l-omc-bilan\\_1579900\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/29/dix-ans-de-chine-a-l-omc-bilan_1579900_3232.html)

<sup>29</sup> CABRILLAC Bruno, *Économie de la Chine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 39-71

<sup>30</sup> [Banque mondiale](#), *Taux de droits de douane, appliqués, moyenne simple, tous produit, Chine*.

millions en 2015 à 220 millions en 2022)<sup>31</sup>, les chinois ont des besoins de plus en plus importants auxquels l'industrie chinoise ne peut entièrement répondre pour le moment, notamment à cause de capacités principalement tournées vers l'export depuis longtemps. D'autres baisses sont ainsi prévues à partir du 1er juillet 2018 notamment sur l'automobile et les biens de consommation courants, portant sur 1449 articles, avec une baisse moyenne de 55,9%.<sup>32</sup> Selon l'OMC, au 30 juin 2018, la Chine dispose de 2650 mesures non tarifaires, ce qui équivaut à peu près à celles de l'Union européenne (2213) ou du Brésil (2556). C'est bien moins que les États-Unis qui en ont 5696.<sup>33</sup> Concernant l'anti dumping, il existe 110 mesures au 30 juin 2018<sup>34</sup> contre 131 pour l'UE et 378 pour les États-Unis. Celles-ci visent principalement l'UE (fibre optique monomode, papier et carton photographique...), le Japon et les États-Unis. C'est le Ministère du Commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) qui se charge d'étudier les cas de dumping. Une Commission tarifaire du conseil des affaires d'État rend ensuite la décision finale sur l'imposition en matière de droit anti dumping.<sup>35</sup> Récemment, la Chine a annoncé vouloir protéger sa propre industrie acide hydro iodique du dumping chinois et japonais<sup>36</sup>. Par ailleurs, la Chine a aussi mis en place des mesures compensatoires contre des produits importés bénéficiant de subventions, comme la féculé de pomme de terre de l'UE, très utilisée en Chine.<sup>37</sup> Datant de 2010, cette mesure a été renouvelée en 2017 : les importateurs chinois devront ainsi payer des droits compensateurs en plus des droits de douanes et de la TVA. On retient donc que la Chine se défend presque autant des pratiques antidumping et déloyales que ses partenaires commerciaux. Sans pour autant en abuser : l'OMC en recense une seule mesure de sauvegarde<sup>38</sup> pour la Chine sur le sucre, initiée en 2016, par exemple. La Chine autorise 1,94 million de tonnes de sucre par an à un tarif de 15%.<sup>39</sup> La Chine se sert aussi de contingents tarifaires pour limiter ses importations de grain (riz, blé, maïs). Il semblerait ainsi que la Chine participe au jeu du libre-échange comme ses partenaires. Ces mesures ont des conséquences sur les capacités de pénétration du marché chinois par des entreprises étrangères mais ne représentent pas le vrai cœur du protectionnisme de ce pays. Nous verrons par la suite, que le véritable protectionnisme chinois est bien moins conforme et conciliant mais au contraire, beaucoup plus important et opaque. Comme le résume un rapport de 2011 du Conseil d'analyse économique (CAE), nourri d'enquêtes effectuées sur le terrain auprès d'entrepreneurs européens : « *La libéralisation du commerce se poursuit, l'ouverture du marché au commerce international est l'aspect le plus remarquable de la réforme chinoise. Cependant, il est couramment considéré que*

---

<sup>31</sup> [Garcin Thierry](#), « Chine, Les classes moyennes et leur poids socio-économique ? »

<sup>32</sup> [MOFCOM](#) « China's tariff cuts reduce commodity prices, boost sales volume ».

<sup>33</sup> [World Trade Organisation](#), Mesures non tarifaires, Tableau par pays.

<sup>34</sup> [Banque mondiale](#), *Taux de droits de douane, appliqués, moyenne simple, tous produits*, Chine.

<sup>35</sup> [OMC](#), « Examen des politiques commerciales, Rapport du secrétariat, Chine » Mesures anti dumping.

<sup>36</sup> [Shumin Liao](#) « China's Ministry of commerce Starts Anti-Dumping Probe of American and Japanese Hydroiodic Acid » *Yicai Global*, 10/16/2017.

<sup>37</sup> [NIAMH Michail](#) « No justification for china extending potato starch duties, says starch Europe » *Food navigator*, 18 septembre 2017.

<sup>38</sup> Les mesures de sauvegarde sont destinées à protéger de façon temporaire une branche de production nationale contre un accroissement d'importation potentiellement dommageable à cette branche.

<sup>39</sup> [GU Hallie, PATTON Dominique](#) « China to hit more sugar imports with extra tariffs from august 1 » 16/07/2018.

*l'environnement des affaires en Chine s'est depuis un certain temps dégradé, autrement dit, l'accès au marché chinois est devenu plus difficile* »<sup>40</sup>.

Le rapport met ainsi en lumière une recrudescence de mesures de protection économique mises en place par la Chine, à travers un rôle accru de « *l'intervention administrative* » dans les relations commerciales et une perte d'appétence pour les IDE. Le Commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson, notait déjà en 2008 que les entreprises étrangères en Chine « *faisaient face, surtout dès qu'on quittait Pékin, à une sorte de nationalisme économique masqué qui pourrait suggérer que l'investissement étranger n'était plus ni nécessaire ni souhaité* ». Les griefs des entreprises étrangères n'étaient pas rendus publics à l'époque par crainte d'une plus grande fermeture pour eux du marché chinois<sup>41</sup>.

Les conséquences du protectionnisme chinois ne sont, de plus, pas comparables à celles de la majorité des autres pays de l'OMC, en raison du poids colossal que représente la Chine dans l'économie mondiale, et des opportunités tout aussi colossales qui devraient s'en suivre d'une part, et de la concurrence féroce que la Chine impose au reste du monde sur leurs propres marchés d'autre part. Lorsque des entorses au principe de libre-échange par la Chine sont signalées, le réflexe est souvent celui de dire que la libéralisation de l'économie est un processus long et complexe<sup>42</sup>. Une question difficile se pose alors : les mesures, de plus en plus récurrentes, de protection économique mises en place par la Chine, représentent-elles les réminiscences d'un ancien système amené à se réformer à terme, ou le fait d'une stratégie mûrement réfléchie par Pékin ?

Force est de constater, en tous cas, que la Chine ne s'est pas engagée dans la voie d'une libéralisation économique accrue allant au-delà de ses engagements de 2001<sup>43</sup>. Bien au contraire, les réformes semblent s'être arrêtées à ces engagements. Ainsi, les ouvertures du marché chinois sont restées cantonnées aux engagements prévus dans le Protocole d'accession<sup>44</sup>. Hubert Bazin note ainsi un manque « *d'esprit OMC* » de la part de la Chine. Celle-ci applique à minima les règles de l'OMC, tout en cherchant à « *ruser* » pour continuer à favoriser l'économie chinoise, mettant ainsi à mal certains principes élémentaires du libre-échange tels que le sacro-saint principe de la réciprocité, le principe de traitement national, ou de libre commerce<sup>45</sup>.

## **CHAPITRE II - L'élaboration de stratégies de contournement**

### *Du rêve d'un « monde harmonieux » au rêve de la puissance*

---

<sup>40</sup> ARTUS Patrick, MISTRAL Jacques, PLAGNOL Valérie, *L'émergence de la Chine: impact économique et implications*, op.cit., p.122.

<sup>41</sup> Bureau au Commerce des Etats-Unis (USTR), *Findings of the Investigation into China's acts, policies and practices related to technology transfer, intellectual property, and innovation under section 301 of the Trade Act of 1974*, 22 mars 2018, p.9.

<sup>42</sup> LEMOINE Françoise, *L'économie de la Chine*, op.cit., p.28.

<sup>43</sup> BAZIN, Hubert, « *Transparence et traitement national aux couleurs de la Chine* », *Perspectives chinoises*, 2012/1, 2012, p.1. <http://perspectiveschinoises.revues.org/6197>.

<sup>44</sup> Ibidem, p.18.

<sup>45</sup> Ibidem, p.19.

Lorsque la Chine s'érige en tant que défenseuse du libre-échange et l'ennemie du protectionnisme au Forum de Davos en janvier 2017, il est tentant de la prendre à la lettre. Xi Jinping défendait alors : « *Nous devons rester attachés au développement du libre-échange et des investissements, et dire non au protectionnisme. Promouvoir le protectionnisme, c'est comme s'enfermer dans une pièce noire. Personne n'émergera en vainqueur d'une guerre commerciale* »<sup>46</sup>. Difficile, cependant, de ne pas y voir un moyen pour décrédibiliser son adversaire le plus redoutable, les États-Unis, dont le candidat à la présidentielle, Donald Trump, avait promis de taxer à 45% certains produits chinois. La position raisonnée, mais néanmoins ferme, de la Chine vis-à-vis de l'affrontement commercial avec les États-Unis qui s'en est suivi, lui permettrait, encore une fois, de saper la crédibilité de l'administration Trump.

Difficile, par ailleurs, de ne pas lire dans la stratégie chinoise de défense de l'OMC et sa participation accrue au sein de l'Organisation, non pas la preuve d'une volonté de la Chine de se conformer aux standards internationaux, mais plutôt une stratégie pour accroître son influence, dans un système économique de plus en plus dominé par des traités de libre-échange ayant les États-Unis comme partie<sup>47</sup>. Il est clair, ainsi, que la Chine déploie aujourd'hui des moyens considérables pour rivaliser, et à terme, détrôner le partenaire américain. L'idée maintes fois soutenue par la Chine, selon laquelle le pays n'aspirerait qu'à une relation « *harmonieuse et pacifique* » avec le reste du monde, en cherchant notamment à libéraliser son économie, ne permet plus de caractériser la situation actuelle<sup>48</sup>.

La Chine s'est, de fait, lancée dans une véritable stratégie de reconquête à l'échelle mondiale, clairement exposée et ardemment soutenue par Xi Jinping lors du 19<sup>ème</sup> Congrès national du PCC en octobre 2017. Le dirigeant estime que la Chine doit retrouver sa grandeur et occuper une place centrale dans le monde. Pour ce faire, l'objectif du « *socialisme aux caractéristiques chinoises* », nouveau nom pour l'objectif d'« *économie socialiste de marché* », est désormais inscrit dans la Constitution, mettant ainsi en exergue la volonté de faire perdurer une ouverture économique « *à la chinoise* », obéissant à des logiques spécifiques au pays.

Depuis 2012, la Chine est ainsi passée d'une posture de « *profil bas* » à une « *affirmation dynamique* »<sup>49</sup>. Selon Philippe Le Corre l'ambition de la Chine est, en effet, enfin assumée : « *la Chine de Xi ne cache plus sa volonté d'assumer le leadership dans tous les secteurs, qu'il s'agisse du commerce, de la technologie, de la science, de la défense et même du modèle de gouvernance dont se targue Pékin* ».

La Chine ne semble donc pas échapper à la loi de Thucydide, selon laquelle un pays puissant, qui le serait même malgré lui, se lancerait inévitablement dans une lutte pour dépasser ses adversaires : « *Selon une loi de nature, les pays puissants emploient toujours leur puissance pour dominer de toute leur force. Nous ne sommes pas les auteurs de cette loi. Et nous ne sommes*

---

<sup>46</sup> BALENIERI, Raphaël, « A Davos, le président chinois en apôtre du libre-échange », *Libération*, 18 janvier 2017.

<sup>47</sup> NICOLAS, Françoise, « La Chine et les institutions économiques multilatérales, entre révisionnisme et statu quo », *Politique étrangère*, 2014/3 (Automne), p. 49-61.

<sup>48</sup> LE CORRE, Philippe, « Chine : la stratégie de 2021 », *Institut Montaigne*, blog, 19 décembre 2017. <https://www.institutmontaigne.org/blog/chine-la-strategie-de-2021>

<sup>49</sup> KLEINE-AHLBRANDT Stephanie, « Avis de tempête en mer de Chine », *Le Monde Diplomatique*, N° 139, Février-Mars 2015, pp. 56-57

*pas les premiers à l'appliquer. Elle existait avant nous et subsistera après. Nous l'appliquons. Et si vous aviez notre puissance, vous feriez pareil. »*<sup>50</sup>.

Lors de son discours d'octobre 2017, Xi Jinping formulait également la mise en garde selon laquelle « *personne ne doit s'attendre à ce que [la Chine] accepte qu'on porte atteinte à ses intérêts* ». La défense des intérêts économiques est bien le cheval de bataille qui guide le développement économique du pays et non pas la conformité à des standards internationaux dont se délivre d'ailleurs aisément son principal rival. La défense des intérêts économiques de la Chine et la concrétisation de ses objectifs de puissance passe donc par l'élaboration de stratégies de contournement des règles internationales, c'est-à-dire l'élaboration de politiques publiques de protection économique prenant plusieurs formes et dans divers domaines<sup>51</sup>. Celles-ci font, d'ailleurs, partie intégrante de la réussite économique chinoise. Comme le soulignait Dani Rodrik, « *après tout, le succès phénoménal de la Chine dans la mondialisation est dû autant aux politiques industrielles créatives et non-orthodoxes du régime qu'à sa libéralisation économique* »<sup>52</sup>. Le Plan Chine 2025 ainsi que la stratégie IDAR constituent une illustration de ces politiques « *créatives* ».

#### *Le Plan Made in China 2025 et la stratégie IDAR, des politiques résolument protectionnistes*

Les projets économiques de la Chine sont à la hauteur de ses ambitions de puissance. C'est notamment le cas du *Plan Made In China 2025 (MIC 2025)*, une politique industrielle d'envergure échelonnée sur dix ans. Adopté par le Premier ministre Li Keqiang en 2015<sup>53</sup>, elle a pour objectif, c'est le moins qu'on puisse dire, de dynamiser le secteur industriel chinois.

Largement plébiscité par le pouvoir, au point d'en faire des [chansons promotionnelles](#), le Plan MIC 2025 constitue la feuille de route générale de la restructuration de l'industrie chinoise. Le Plan dérive lui-même des orientations générales de réforme édictées lors du 3<sup>ème</sup> plénum du PCC en 2013. Les autres politiques industrielles approuvées depuis 2015, générales ou sectorielles, nationales ou locales, sont complémentaires du *Plan MIC 2025*, et dérivent de ce dernier. Ils fournissent, de manière générale, des éléments additionnels pour assurer la mise en œuvre du Plan<sup>54</sup>.

L'objectif principal du *Plan MIC 2025* est de faire de la Chine un leader dans le secteur des hautes technologies, et par conséquent, de réduire de manière considérable sa dépendance vis-à-vis des technologies étrangères. Il s'agit de soutenir la montée en gamme des entreprises chinoises pour éviter de tomber dans le « *middle-income trap* », le piège du revenu moyen. L'innovation, et donc le soutien à la recherche et développement, constituent un objectif majeur.

Cependant, comme tout pays engagé dans une stratégie de reconquête, il ne s'agit pas seulement pour la Chine de faire grimper ses industries sur la chaîne de valeur, mais de devenir une « *superpuissance manufacturière* », capable de concurrencer les leaders du domaine. Le

---

<sup>50</sup> DELALANDE, Philippe. « XIXe Congrès du PCC : les dangers du rêve chinois de Xi Jinping », *Monde chinois*, vol. 50, N° 2, 2017, pp. 46-51.

<sup>51</sup> GOLUB Philip S., « Comment l'État chinois a su exploiter la mondialisation », *Le Monde diplomatique*, vol. 765, N° 12, 2017, pp. 4-5.

<sup>52</sup> RODRIK, Dani, « The double standard of America's China Trade Policy », *Nikkei Asian Review*, 11 mai 2018.

<sup>53</sup> Conseil des Affaires d'État de la Chine, « Made In China 2025 plan issued », *Communiqué de presse*, 19 mai 2015. [http://english.gov.cn/policies/latest\\_releases/2015/05/19/content\\_281475110703534.htm](http://english.gov.cn/policies/latest_releases/2015/05/19/content_281475110703534.htm)

<sup>54</sup> Chambre de Commerce des Etats Unis, *Made in China : Global ambitions built on local protections*, 2017, p.19.

*Plan MIC 2025* ne constitue que la première étape d'une stratégie pensée sur plus de 30 ans : à l'horizon 2049, la Chine devrait être le leader mondial dans le domaine des hautes technologies<sup>55</sup>. Comme le souligne Élodie Le Gal, la date est loin d'être anodine, puisqu'il s'agit des 100 ans de la fondation de la République Populaire de Chine<sup>56</sup>.

Le *Plan MIC 2025* devrait logiquement être une source d'opportunités considérable pour les entreprises étrangères tant la Chine demeure dépendante de leur technologie pour opérer la montée en gamme de ses entreprises.<sup>57</sup> Des PME européennes, par exemple, voient dans le *Plan Made In China 2025* l'ouverture de nouveaux marchés profitables mais restent néanmoins sur leurs gardes.<sup>58</sup>

Comme le souligne leur rapport : « *Alors que la Chine s'achemine vers un niveau d'indépendance technologique, nous sommes fermement convaincus que les PME de l'UE pourraient en réalité tirer davantage de possibilités de nouveaux clients à forte valeur ajoutée. Ceci à condition que le gouvernement chinois respecte l'un des engagements clés du plan MIC 2025, à savoir s'appuyer principalement sur le marché en tant que principal moteur de changement après un stimulus initial* ». L'inquiétude de voir la Chine altérer la logique de marché s'avère, de fait, fondée.

Dix secteurs de l'économie chinoise ont été reconnus comme prioritaires par le *Plan MIC 2025* (voir tableau ci-dessous), dont notamment les nouvelles technologies de l'information, les véhicules aux énergies nouvelles, l'aviation et la robotique.<sup>59</sup> Ces secteurs représentent, dans l'ensemble, 40% de la production industrielle chinoise à valeur ajoutée.<sup>60</sup> Il est prévu que ces secteurs bénéficient de larges soutiens « *financiers ou autres* »<sup>61</sup> de la part de l'État chinois, ce qui placerait les entreprises étrangères en situation de désavantage.

Technologies clés visées par Made in China 2025	
Technologie de l'information de nouvelle génération	Energies nouvelles

<sup>55</sup> « [La stratégie "Made in China 2025"](#) va permettre de revitaliser l'industrie manufacturière chinoise », *French. China.org.cn*, 22 mai 2016.

<sup>56</sup> LE GAL, Élodie, « Made in China 2025: l'ambition chinoise », *Portail de l'IE*, septembre 2015. <https://portail-ie.fr/analysis/1273/made-in-china-2025-lambition-chinoise>

<sup>57</sup> WUBEKKE Jost, MEISSNER Mirjam, ZENGLEIN Max J., IVES Jacqueline, CONRAD Björn, "Made in China 2025 : The making of a high-tech superpower and consequences for industrial countries", *Mercator Institute for China Studies (MERICS)*, 2016, p.12

<sup>58</sup> [GEORGIOU DANIEL Oreste, HUI XU Mark](#), "Made in China 2025: Market Opportunities for EU SMEs", *EUSME Centre and British-China Business Council*, Mars 2018.

<sup>59</sup> WUBEKKE Jost,, "Made in China 2025", *Mercator Institute for China Studies (MERICS)*, op.cit., p.12.

<sup>60</sup> Chambre de Commerce des Etats Unis, *Made in China : Global ambitions built on local protections*, 2017, p.13.

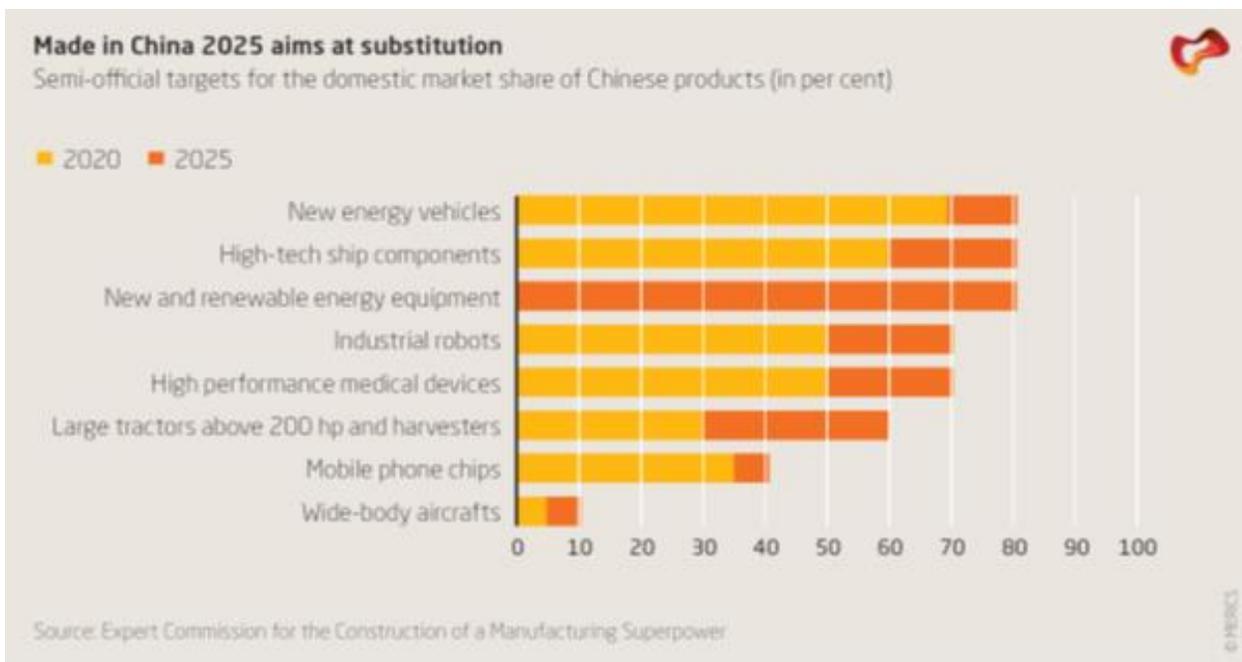
<sup>61</sup> Bureau au Commerce des Etats-Unis (USTR), *Findings of the Investigation into China's acts, policies and practices related to technology transfer, intellectual property, and innovation under section 301 of the Trade Act of 1974*, 22 mars 2018, p.22.

Machines et robots informatisés haut de gamme	Équipement pour le secteur de l'énergie
Spatial et aéronautique	Machines agricoles
Équipements maritimes et navires de haute technologie	Nouveaux matériaux
Matériel de transport ferroviaire avancé	Biopharma et dispositifs médicaux de haute technologie

Par ailleurs, le *Plan MIC 2025* semble contrevenir aux règles de l'OMC<sup>62</sup> en fixant des quotas d'autosuffisance, qui créeraient des barrières à l'entrée du marché intérieur chinois. C'est notamment le cas pour les composants et matériaux de bases de certaines industries comme les équipements aéronautiques et les équipements dans les télécommunications. La Chine devrait ainsi atteindre 40% d'autosuffisance dans ces domaines en 2020, et 70 % en 2025<sup>63</sup>. Le « *Green Book* », un document semi-officiel complémentaire du Plan, fixe des quotas d'autosuffisance encore plus précis (voir graphique ci-dessous). Ainsi, à l'horizon 2020, le marché intérieur chinois des véhicules aux énergies nouvelles devrait être détenu à 70% par des entreprises chinoises, puis à 80% en 2025. Le but de ces quotas d'autosuffisance est de créer les conditions permettant l'émergence de champions industriels chinois, qui viendraient prendre la place des champions étrangers à terme.

<sup>62</sup> [LASKAI, Lorand](#), "Why Does Everyone Hate Made In China 2025", *Council on Foreign Relations* (CFR), 28 mars 2018.

<sup>63</sup> Bureau au Commerce des États Unis, *Investigation under Section 201*, op.cit, p.20.



Source : MERICS (2016)

Comme le souligne le rapport du MERICS, le PCC utilise des documents semi-officiels comme le « *Green Book* » afin de contourner les règles de l'OMC<sup>64</sup>. De telles pratiques auraient notamment cours dans les secteurs de l'aéronautique et des véhicules électriques.

Afin d'atteindre les quotas d'autosuffisance fixés, la Chine a élaboré une stratégie complète : l'IDAR. Comme le souligne une enquête du Bureau américain au commerce (USTR), le *Plan Made In China 2025* s'inspire largement du concept IDAR. Utilisé depuis 2005<sup>65</sup>, il décline les étapes permettant de créer des champions industriels nationaux grâce au fort soutien de l'État et à l'accaparement de technologies étrangères. Il comprend quatre étapes majeures : l'introduction (a), la digestion (b), l'absorption (c), et la ré-innovation (d). L'introduction de technologies étrangères (a) est promue notamment à travers des accords de transfert de technologie et par la « *collecte d'informations par des entités étatiques au profit d'entreprises chinoises* »<sup>66</sup>. Après l'acquisition de la technologie étrangère, la digestion (b) consiste en une « *collaboration entre le gouvernement chinois et le secteur privé* » pour identifier la technologie acquise. Dans la période d'absorption (c), le gouvernement soutient financièrement le secteur privé pour développer des produits qui utilisent la technologie acquise. Arrivées au stade de la ré-innovation (d), les entreprises chinoises doivent être en mesure d'innover sur la base de la technologie captée.

Force est donc de constater le rôle prépondérant de l'État dans la mise en œuvre des stratégies chinoises<sup>67</sup>. Dans le cadre du *MIC 2025*, c'est notamment le Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information (MIIT) qui donne les directives au secteur privé et coordonne les efforts de manière verticale. Ainsi, bien que le *Plan MIC 2025* reprenne en principe les objectifs

<sup>64</sup> MERICS, op.cit., p.20.

<sup>65</sup> Plan National à Moyen et Long Terme pour le Développement de la Science et la Technologie.

<sup>66</sup> Bureau au Commerce des États-Unis (USTR), *Findings of the Investigation into China's acts*, op.cit., p17.

<sup>67</sup> Chambre de Commerce des États Unis, *Made in China : Global ambitions built on local protections*, 2017, p.6.

du 3ème plénum de 2013 plaidant pour un rôle accru du marché dans l'allocation des ressources, ses dispositions vont clairement dans le sens inverse<sup>68</sup>.

Les stratégies chinoises de développement économique semblent par conséquent se délester de certaines règles élémentaires du commerce international afin de protéger et soutenir les entreprises chinoises. Dans les faits, ces stratégies ont été mises à exécution avec un succès tel que les partenaires de la Chine commencent finalement à protester. Comme le souligne un rapport de la Chambre de commerce de l'UE en Chine datant de juillet 2018, « *Même les observations finales du président sur l'examen de la politique commerciale de l'OMC de 2018 et les plus de 1 900 questions posées par d'autres membres reflètent les sentiments mitigés de la communauté internationale face à la situation et indiquent que les préoccupations concernant le rôle de la Chine dans l'économie mondiale sont répandues* »<sup>69</sup>. En témoignent, d'ailleurs, les mesures protectionnistes de Donald Trump qui visent, essentiellement, les entreprises chinoises soutenues dans le cadre du *Plan Made In China 2025*<sup>70</sup>. Il s'agit donc à présent de voir plus en détail comment s'organise la mise en œuvre des mesures protectionnistes en Chine.

---

<sup>68</sup> Ibidem, p.9.

<sup>69</sup> European Chamber of Commerce in China, *European Business in China, Position Paper 2018-2019*, Beijing, Juillet 2018, p.4.

<sup>70</sup> [LEPLATRE, Simon](#), « Le plan Made In China visé par les taxes américaines », *Le Monde*, 5 avril 2018.

## **PARTIE II : La machine protectionniste à l'œuvre**

Le protectionnisme chinois peut s'apprécier selon deux volets : sous l'angle du soutien à l'économie locale, aux entreprises nationales, au marché intérieur premièrement (Chapitre I). Sous l'angle du climat des affaires délétère développé à l'encontre des étrangers, investisseurs comme entrepreneurs désireux de s'implanter sur le sol chinois, via une opacité administrative et juridique et des mesures prédatrices, deuxièmement (Chapitre II).

### **CHAPITRE I - Un soutien appuyé aux entreprises chinoises**

L'entrée dans l'OMC implique pour chaque nouveau membre une totale révision de ses moyens de protection et de soutien à son économie<sup>71</sup>. Ces pays doivent alors supprimer certaines de leurs mesures et participer activement au contrôle des futures normes liées à ces soutiens. Pour la Chine, nous verrons que l'issue n'a pas tant été la conformité à ces normes, mais plutôt la réorganisation et la réorientation de ses moyens dans l'optique de maintenir un soutien total à ses entreprises.

#### *Un système nébuleux de subventions*

Les subventions sont un des principaux moyens utilisés par la Chine pour soutenir son industrie. Elles sont principalement délivrées par le Ministère des Finances, aux groupes publics comme privés. Le lien ombilical entre les entreprises d'État et le gouvernement central a transcendé les réformes ; hérité de la période pré-réforme, il se perpétue par les financements sur le capital ainsi que diverses subventions au profit des entreprises nationales. Et cela, même si elles fusionnent avec des entreprises privées. Cette nébuleuse est présente dans la sidérurgie où l'on dénombre 9 types de subventions différentes comme les subventions environnementales, subventions pour l'innovation et la recherche ou encore des remises d'impôts ou de transferts de crédit relatif à certains services à caractères public<sup>72</sup>.

Ainsi, dans la sidérurgie, le groupe HBIS a reçu, en 2014, 134 millions de CNY, le groupe Shougang a reçu, en 2015, 1195 millions de CNY et le groupe Baotou a reçu, en 2015, 2202 millions de CNY<sup>73</sup>. On note que les subventions sont dirigées vers les dix secteurs prioritaires du plan MIC 2025. C'est notamment le cas des semi-conducteurs avec un plan d'aide à 131 milliards de dollars sur 10 ans<sup>74</sup> ainsi que pour le matériel agricole et les batteries électriques (NBP rapport MIC 2025). En 2017, la Fédération européenne des fabricants de bicyclettes a ainsi déposé plainte à la Commission Européenne contre les subventions chinoises sur les vélos électriques. Selon eux, 25 à 40% du prix final d'un vélo chinois électrique viendrait de subventions. Ces subventions peuvent prendre la forme d'une aide sur le capital mais aussi d'une aide foncière, d'une aide sur les coûts en électricité des entreprises chinoises, ou de

---

<sup>71</sup> [OMC](#), « Les principes qui inspirent le système commercial », OMC.

<sup>72</sup> [GOUTTI, SCHILER, LAMANDE](#). "Le secteur sidérurgique chinois". *Ministère de l'économie et des finances*, 2016, p.1,

<sup>73</sup> *Ibid.*, p.1

<sup>74</sup> [KING](#), Ian. « China Has Big Plans for Homegrown Chips ». *Bloomberg*, 2015, p.1. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-06-25/china-has-big-plans-for-homegrown-chips>

remise de TVA<sup>75</sup>. Entre 2014 et 2017, l'OMC a recensé au moins 27 programmes de soutien (fonds et subventions) pour l'agriculture, allant de 26 millions de RMB à 1 913 millions<sup>76</sup>.

Le nombre de subventions, leurs types, leurs formes et les différents textes juridiques sur lesquelles elle se basent en font un système très complexe à suivre et à contrer par l'OMC et ses membres. On retrouve ainsi une imbrication de différentes techniques protectionnistes : la complexité des normes, parfois leurs non-translation, leur nombre ... Cela crée une distorsion de concurrence qui avantage grandement les producteurs chinois.

Beaucoup de subventions chinoises ont été retirées à la suite de l'accord sur les subventions de l'OMC. Cependant, dans le rapport de 2013 du Congrès américain sur la conformité de la Chine aux règles du commerce international, les États-Unis estiment avoir passé beaucoup de temps et employé beaucoup de ressources pour identifier, surveiller et analyser les subventions chinoises. Les difficultés majeures étaient liées aux notifications incomplètes, aux nombreuses subventions non déclarées à l'OMC, qu'elles soient locales ou nationales et la difficulté à les qualifier (comme les exonérations d'impôts ou de taxes prenant la forme de subventions à l'export). En 2011, les États-Unis ont repéré 200 programmes de subventions non notifiées par la Chine<sup>77</sup>. La terre bénéficie également d'un grand nombre de subvention : l'acquisition de terrains pour les entreprises d'État est bien moins chère et plus simple que pour les entreprises non étatiques<sup>78</sup>.

De plus, des aides encore plus importantes sont données aux entreprises exportatrices par le biais du Centre d'investissement étranger de Shanghai. Les entreprises qui exportent la majorité de leurs productions reçoivent des aides, exonération de taxes locales, réduction de leurs impôts sur les sociétés<sup>79</sup>. Si leurs ratios d'exportation diminuent pour s'orienter vers le marché chinois, les subventions diminuent, voire doivent être remboursées. Cela a considérablement augmenté le nombre d'entreprises exportatrices. On retrouve là aussi la logique du plan 2025 dans la création de champion chinois à l'export, notamment dans le secteur hautes technologies, impulsée par l'État.

Ce mécanisme est encore plus important dans les *Free Trade Zones* (FTZ ou zones de libre-échange). Ces zones de libre-échange sont des enclaves orientées vers l'extérieur et destinées à servir de laboratoire pour les politiques commerciales chinoises et attirer les investisseurs étrangers. Beaucoup d'aides y sont disponibles, là aussi en fonction des ratios d'exportation ainsi que des allègements fiscaux et des règles assouplies en matière d'exportation<sup>80</sup>. La Chine

---

<sup>75</sup> GRESILLON, Gabriel. « Vélos électriques : les subventions chinoises irritent Bruxelles ». *Les Echos*, 2017, [https://www.lesechos.fr/21/12/2017/lesechos.fr/0301057089792\\_velos-electriques--les-subventions-chinoises-irritent-bruxelles.htm](https://www.lesechos.fr/21/12/2017/lesechos.fr/0301057089792_velos-electriques--les-subventions-chinoises-irritent-bruxelles.htm)

<sup>76</sup> OMC. *Examen des politiques commerciales, Rapport du secrétariat, Chine*. OMC, 2018, pp.132-135, [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/s375\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s375_f.pdf)

<sup>77</sup> United States Trade Representative. *2013 Report to Congress On China's WTO Compliance*. United States Trade Representative, 2013, p. 49-53, <https://ustr.gov/sites/default/files/2013-Report-to-Congress-China-WTO-Compliance.pdf>

<sup>78</sup> SCISSORS Derek. *The facts about China's Currency, Chinese Subsidies, and American Jobs*. The Heritage Foundation, 2011, <https://www.heritage.org/asia/report/the-facts-about-chinas-currency-chinese-subsidies-and-american-jobs>

<sup>79</sup> SHIRA Dezan. "Investing in China's free trade zone". *China Briefing*, 21 septembre 2017, <http://www.china-briefing.com/news/investing-in-chinas-free-trade-zones/>

<sup>80</sup> China Briefing « Investing in China's free trade zone » 21 septembre 2017, <http://www.china-briefing.com/news/investing-in-chinas-free-trade-zones/>

compte 4 zones de libre-échange, celle de Shanghai, Fujian, Guangdong et Tianjin. Sept autres sont prévues. L'impôt sur les sociétés y est réduit et il n'y a pas ou très peu de taxes sur les importations. Cependant, ces « FTZ » ne sont destinées qu'à l'export : si un produit y est fabriqué pour être exporté en Chine, alors les tarifs douaniers chinois s'appliqueront à ce produit comme s'il venait d'un autre État<sup>81</sup>. Il ne s'agit donc pas vraiment d'une porte d'entrée vers la Chine mais bien d'un système purement tourné vers l'export et le maintien de la balance commerciale excédentaire chinoise.

Le secteur bancaire chinois, principalement les grandes banques d'État, est également un important soutien à l'économie par le biais de prêts à taux très bas. Entre 2009 et 2011, 2 500 milliards de dollars de prêts bancaires à très faible taux ont été distribués, dont 80% aux entreprises d'État<sup>82</sup>. En avril 2016 ont été publiées les « *Opinions pour soutenir le démantèlement des surcapacités et réaliser le développement sain des secteurs de l'acier et du charbon* » par la *People's bank of China*, la *China Banking Regulatory Commission*, la *China Securities Regulatory Commission* et la *China Insurance Regulatory Commission* en soutien à ces secteurs sous forme d'accompagnement aux restructurations et par l'octroi de facilités de prêt<sup>83</sup>.

Les banques soutiennent les entreprises chinoises sans vraiment regarder leurs états de santé, même les entreprises dites « *zombies* », c'est-à-dire celles qui sont en perte depuis plusieurs années (qui ne peuvent pas rembourser leurs dettes, qui ne sont pas compétitives, etc.). Ainsi, le groupe Erzhong, spécialisé dans l'industrie lourde, est une entreprise *zombie* qui n'est pas en mesure de rembourser ses dettes mais qui est maintenue en vie par les banques et de nouveaux prêts. Selon l'analyste Winnie Wu de la *Bank of America*, l'État chinois force ses banques à prêter à des entreprises mourantes « *non-viables commercialement* »<sup>84</sup>. Des risques de hausse de créances douteuses et de fragilisation du secteur bancaire peuvent ainsi apparaître. Ces facilités de financements participent grandement à la distorsion de concurrence et à l'important avantage compétitif des compagnies chinoises.

#### *La politique monétaire comme outil de protection du marché*

Jusqu'en 1994, la Chine possédait deux systèmes de changes<sup>85</sup>. Le premier consistait en un taux fixe, défini et utilisé par le gouvernement. Le second fluctuait selon l'offre et la demande. Il était utilisé par les entreprises d'import/export. Cependant, ce second système était tout de même contrôlé par le gouvernement afin de limiter fortement l'achat de devises étrangères, et par la même occasion limiter l'importation de biens étrangers. Ce double système faisait déjà l'objet de critiques de la part des États-Unis. Avant l'unification des deux systèmes de changes, le taux fixe était de 5.77 *renminbi* (RMB) pour un dollar contre 8.70 pour le taux fluctuant.

---

<sup>81</sup> China Certification. « Tesla will open a manufacturing plant in China ». *China Certification*, 14 novembre 2017, <https://www.china-certification.com/en/tesla-will-open-a-manufacturing-plant-in-china/>

<sup>82</sup> SCISSORS Derek. *The facts about China's Currency, Chinese Subsidies, and American Jobs*, art.cit.

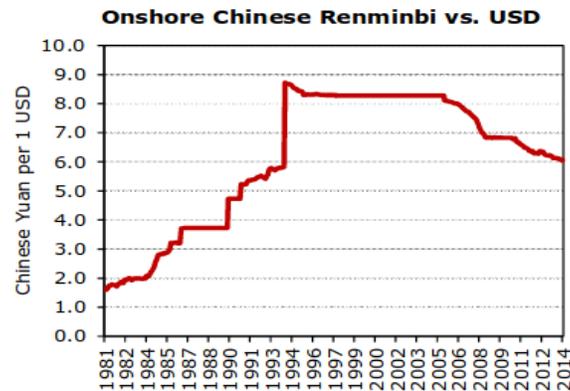
<sup>83</sup> GOUTTI, SCHILER, LAMANDE. « Le secteur sidérurgique chinois », art.cit.

<sup>84</sup> MCMAHON Dinny. « China's Zombie Firms Can't Lurch Forever », *Foreign Policy*, 14 mars 2018, <https://foreignpolicy.com/2018/03/14/chinas-zombie-firms-cant-lurch-forever/>

<sup>85</sup> MORRISON, LABONTE. « China's Currency Policy: An Analysis of the Economic Issues ». *Congressional Research Service*, 22 Juillet 2013, <https://fas.org/sgp/crs/row/RS21625.pdf>

Plus la valeur de change est faible, plus la monnaie chinoise est forte. Cette fusion a donné lieu à une nouvelle politique monétaire pour la Chine. Comme on peut le voir sur la figure 1 (ci-dessous), entre 1994 et 2005, le taux de change a été maintenu constant par rapport au dollar avec une moyenne de 8.28 RMB pour un dollar. Cette valeur a été considérée comme profondément sous-évaluée par le Département du Trésor américain (USDT)<sup>86</sup>.

Figure 1 : Cours USD/CNY<sup>87</sup>



C'est donc le taux le plus favorable aux exportations qui a été retenu entre les deux taux par les autorités chinoises. En effet, plus la monnaie nationale est faible, plus les exportations sont bon marché et les importations onéreuses. La demande intérieure est donc principalement honorée par une production locale. Ce taux de change constant a été possible grâce à plusieurs mécanismes.

Le moyen le plus direct pour faire baisser le cours de la monnaie est d'acheter des devises étrangères. Pour le cas de la Chine, il s'agit principalement d'achats de bons du trésor américains<sup>88</sup>. Aussi, le gouvernement chinois restreint les flux monétaires des particuliers afin d'empêcher la fuite de capitaux vers l'étranger, ce qui affaiblirait son économie. En 2005, à l'issue d'une décennie de taux fixe, de forte croissance du PIB et des exportations, de l'entrée dans l'OMC, le gouvernement chinois modifie sa politique monétaire. En effet, avec la croissance des exportations, la Chine devient nettement exportatrice ce qui provoque une pression d'enchérissement du renminbi. Le taux n'est plus fixe mais guidé en partie par le marché. Les variations sont limitées à 2 % à partir de mars 2014. Au moment de la crise financière de 2007-2009, le gouvernement chinois a temporairement instauré un taux de change fixe. Dit autrement, il a bloqué la réévaluation de sa monnaie afin de ne pas perdre trop de parts de marché durant la baisse de demande mondiale.

<sup>86</sup> Office Of International Affairs. "Macroeconomic and Foreign Exchange". Policies of Major Trading Partners of the United States". U.S. Department Of The Treasury, October 2018, <https://home.treasury.gov/system/files/206/2018-10-17-%28Fall-2018-FX%20Report%29.pdf>

<sup>87</sup> CME Group. "Offshore Chinese Renminbi Market (CNH)". CME Group, 4 mars 2014, <https://www.cmegroup.com/education/files/offshore-chinese-renminbi-market.pdf>

<sup>88</sup> TO Henry. *The Renminbi: Don't Bet on a Big Plunge*. CFA Institute, 10 Juillet 2017, <https://blogs.cfainstitute.org/investor/2017/07/10/the-renminbi-dont-bet-on-a-big-plunge/>

Le renminbi regroupe deux monnaies différentes. Il y a le CNY, la monnaie utilisée principalement sur le territoire chinois et contrôlée par la banque centrale chinoise dont le cours vient d'être décrit. La CNH est quant à elle utilisée principalement par les entreprises d'import/export et est administrée par la Hong Kong Monetary Authority. Le cours de ces deux monnaies est généralement proche<sup>89</sup>. Cette double monnaie permet à la Chine un plus grand contrôle sur sa monnaie intérieure tout en étant moins exposée aux marchés de changes mondiaux.

À la fois en 2012 et en 2013, le FMI a estimé que le renminbi était modérément sous-évalué<sup>90</sup>. D'après certains économistes, une baisse des changes de l'ordre de 5 à 10 % donne un avantage compétitif quasi immédiat. À l'inverse, une politique conventionnelle de relance de la compétitivité peut prendre plusieurs années avant de porter ses fruits<sup>91</sup>. En mars 2014, le renminbi s'est réévalué de 26 % par rapport à 2005, pour atteindre 6 RMB pour un dollar. Malgré cette importante réévaluation, l'USDT estime tout de même que cette progression a été en partie limitée comme cela a été le cas durant la crise financière. En effet une trop forte réévaluation pourrait remettre en cause les fondamentaux de l'économie chinoise, à savoir basée sur les exportations.

D'après le Département du Trésor américain, au cours des deux dernières années, la Chine est passé d'une politique de libéralisation progressive à un renforcement du contrôle étatique. L'USDT estime qu'au cours des douze derniers mois, l'intervention sur les marchés de changes de la banque centrale chinoise est neutre. En revanche, les banques contrôlées par l'État chinois semblent être intervenues à hauteur de 45 milliard de dollars durant le 2ème trimestre. L'État chinois dispose donc de plusieurs moyens d'intervenir sur le cours de sa monnaie. De manière générale, l'USDT reproche aux chinois de plus résister à la pression à la hausse qu'à la baisse de leur monnaie<sup>92</sup>.

De leur côté, les chinois se défendent de toute intervention. Le gouverneur de la banque centrale, Gang Yi, déclara en avril 2018 : « *fondamentalement, la banque centrale n'a pas effectué d'intervention depuis un bon moment et cela sert bien le peuple chinois* »<sup>93</sup>. Cela correspond effectivement aux constatations des américains. Cependant les interventions peuvent très bien être effectuées par les banques publiques chinoises afin de dédouaner la banque centrale chinoise de tout interventionnisme.

### *L'opacité des marchés publics chinois*

---

<sup>89</sup> CME Group. "Offshore Chinese Renminbi Market (CNH)". CME Group, op.cit.

<sup>90</sup> MORRISON, LABONTE. « China's Currency Policy: An Analysis of the Economic Issues », op.cit.

<sup>91</sup> CHEICKNA Traoré. « Comprendre la guerre des monnaies ». *Les Echos*. 2013, [http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/05/08/cercle\\_72133.htm](http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/05/08/cercle_72133.htm)

<sup>92</sup> Office Of International Affairs. "Macroeconomic and Foreign Exchange". Policies of Major Trading Partners of the United States". *U.S. Department Of The Treasury*, October 2018, <https://home.treasury.gov/system/files/206/2018-10-17-%28Fall-2018-FX%20Report%29.pdf>

<sup>93</sup> LIU Yujing. « Why devaluing the yuan is a no-no for China amid US trade war fear », *South China Morning Post*. 12 avril 2018. <https://www.scmp.com/news/china/economy/article/2141443/why-devaluing-yuan-no-no-china-amid-us-trade-war-fears>

Les commandes publiques représentent 2% du PIB chinois<sup>94</sup>. La réalité de ces chiffres, de sources gouvernementales, ne couvre que celles supervisées par le Ministère des Finances et ses démembrements, et occulte la face immergée de l'iceberg : entre 4,08 billions de yuans (12% of GDP) et 6,8 billions (20%) selon les études de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE). Cette dissimulation des marchés publics à la concurrence des entreprises étrangères perdure malgré l'adhésion de la Chine à l'Accord sur les Marchés Publics (AMP). Elle se traduit par des barrières réglementaires qui opacifient les procédures et les critères de choix des appels d'offres, mais aussi des pratiques discriminatoires.

Le secteur des marchés publics chinois, dans sa globalité, est l'un des plus importants au monde et est en pleine croissance. Les entreprises d'État y occupent une place prépondérante et constituent l'essentiel des fournisseurs de biens et services aux organismes d'État. Ce fait est le fruit de l'histoire de ce pays qui, avant les réformes de 1978, était étranger à la notion de marchés publics<sup>95</sup>. Les réformes ont donc donné naissance aux marchés publics au sens commun largement partagé par la communauté internationale.

Cependant, le secteur des marchés publics en Chine est encore évalué aujourd'hui, en se fondant sur les concepts pré-réformes. La Chine fait mine d'ignorer cette ambiguïté dans la qualification des commandes publiques lui permettant de n'ouvrir qu'une petite partie de son secteur des marchés publics, tout en satisfaisant aux conditions d'adhésion de l'AMP. De ce fait, elle pouvait accéder à ceux européens et américains, tout en préservant l'autre grande partie de ses marchés publics de la concurrence internationale.

Cette pirouette juridique a été acceptée par les membres de l'AMP car le plus grand secteur mondial des marchés publics constitue « *une mine d'opportunité difficile d'accès* »<sup>96</sup>. L'adhésion, incitée par les pays du Nord, était une première étape nécessaire pour ouvrir ces gigantesques marchés convoités. Après une première tentative, en 2007, rejetée par les États-Unis et d'autres membres de l'OMC, la Chine a fait quelques concessions significatives en 2010, en proposant une nouvelle offre révisée.

« *Dans son offre révisée, la Chine a abaissé le seuil des contrats et élargi la gamme des entités de fournitures couvertes par le pacte. La période d'application a également été réduite de quinze à cinq ans par rapport à l'offre initiale* »<sup>97</sup>. Elle a consenti également à ajouter 15 services gouvernementaux dans la liste de l'AMP. Mais les commandes de ces services sont d'une valeur peu significative par rapport au reste des marchés « *couverts* ». Néanmoins son adhésion sera acceptée et l'entrée en vigueur sera effective en 2014.

---

<sup>94</sup> "Public Procurement in China: European Business Experiences Competing for Public Contracts in China", The European Union Chamber of Commerce in China, 2011.

<sup>95</sup> ZHANG, WANG. "Chinese Public Procurement Law. An introductory textbook". University of Nottingham, 2010, <https://www.nottingham.ac.uk/pprg/documentsarchive/asialinkmaterials/chinesepublicprocurementlawintroduction.pdf>

<sup>96</sup> "Chine : marchés publics, une mine d'opportunités difficile d'accès". *Le Moniteur du Commerce International*, 26 mai 2011, <https://www.lemoci.com/actualites/reglementation/chine-marches-publics-une-mine-dopportunités-difficile-daccès/>

<sup>97</sup> « La Chine ajoute quinze services gouvernementaux sur sa liste de l'AMP ». *Ministère du Commerce de la République populaire de Chine*, 20 août 2010, <http://french.mofcom.gov.cn/article/actualite/201008/20100807093036.shtml>

Bien que liée par ces accords, la Chine continuera à « ne pas jouer le jeu »<sup>98</sup> en ne respectant pas les principes généraux de non-discrimination, d'équité de la procédure et de transparence supportant l'AMP révisée. En 2011, malgré les réformes réalisées en 2008-2009, force est de constater que les barrières aux marchés publics demeurent nombreuses pour les sociétés étrangères. Ainsi, en avril 2011, la Chambre de Commerce européenne, fustigera à travers un rapport cet état de fait. Elle fera des recommandations afin de rappeler à la Chine la nécessité de respecter ses engagements contractés dans le cadre de l'AMP. En résumé, ce rapport pointe les difficultés suivantes :

- Difficulté à obtenir dans le temps impartis une information exacte sur les projets à venir
- Manque de communication sur les critères d'évaluation détaillés des projets ;
- Tendance à la décentralisation des offres qui conduit à des coûts plus élevés et à moins de transparence ;
- Application déloyale des critères d'attribution des marchés publics ;
- Procédures de recours non satisfaisantes.

Outre la nécessité pour la Chine de renforcer son cadre réglementaire et d'apporter plus de transparence à la gestion des marchés publics, il y a également celle d'abandonner certaines pratiques discriminatoires notoires.

Parmi ces pratiques, le fait d'adapter les critères d'appel d'offres ou de sélection au profil d'une entreprise à qui l'on a décidé d'attribuer le marché. À cela s'ajoute l'éviction des candidatures étrangères admissibles aux sélections en les imposant de se rétracter pour permettre de retenir un équipementier local<sup>99</sup>. Ce système de préférence des équipements locaux favorise les entreprises chinoises et discrimine les sociétés étrangères.

Pour illustrer l'ampleur du chantier, « à en croire la Chambre européenne de commerce en Chine, c'est toute la procédure d'appels d'offres sur les marchés publics qui est viciée. À commencer par la définition même de l'objet du contrat. Elle repose le plus souvent sur la commande de produits issus d'un catalogue, lui-même conçu pour exclure certaines entreprises. »<sup>100</sup>

#### *La question de la Propriété intellectuelle*

La question de la propriété intellectuelle, de son respect et de sa protection, est cardinale dans une Chine particulièrement offensive sur les questions du transfert de technologie et de cyber sécurité<sup>101</sup>. À travers son Plan National à Moyen et Long Terme pour le Développement de la Science et la Technologie (MLP), le PCC affirme sa volonté d'être leader dans le domaine des technologies, sur le plan régional et mondial. La section 8 (2) appelle par exemple à « une augmentation de l'absorption, la digestion et la ré-innovation des technologies introduites » sur

---

<sup>98</sup> EMERY Cyrille. « Marchés publics : la Chine ne joue pas le jeu ». *Le moniteur*, 20 avril 2011, <https://www.lemoniteur.fr/article/marches-publics-la-chine-ne-joue-pas-le-jeu.648914>

<sup>99</sup> « Chine : marchés publics, une mine d'opportunités difficile d'accès », art.cit.

<sup>100</sup> RFI. « Le fonctionnement des marchés publics chinois fustigé par un rapport ». RFI, 22 avril 2011, <http://www.rfi.fr/economie/20110422-le-fonctionnement-marches-publics-chinois-fustige-rapport>

<sup>101</sup> Office of the United States Trade Representative, Executive Office of the President, *Findings of the investigation into China's acts, policies, and practices related to technology transfer, intellectual property, and innovation under section 301 of the Trade Act of 1974*, p. 4

son territoire<sup>102</sup>, concept IDAR (Introduction, Digestion, Absorption, Ré-innovation) précédemment évoqué. Selon un rapport du PCC, la Chine estime qu'il n'existe pas de vol de la propriété intellectuelle et que tous les transferts de technologie qui ont été effectués, le sont de façon consentie<sup>103</sup>.

Cette attitude illustre la politique chinoise mise en œuvre à l'égard des brevets. En effet, « en matière d'innovation, les pouvoirs publics privilégient les incitations au transfert de technologie d'origine étrangère et la sensibilisation progressive des entreprises chinoises à la nécessité d'innover et de se protéger par des brevets »<sup>104</sup>. La Chine, parce qu'elle comble progressivement son retard technologique, procède désormais ainsi à une surenchère de dépôt de brevets.

D'après les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), on peut ainsi premièrement observer que sur la période 2007-2016, l'écart entre la croissance économique et le dépôt des brevets est de l'ordre de 8 pour 1<sup>105</sup>. Deuxièmement, sur la même période, les dépôts de brevets ont été multipliés par 10. Par ailleurs, la délivrance de brevets a été accordée en proportion bien plus significative aux résidents qu'aux non-résidents chinois<sup>106</sup>. Enfin, la Chine a même mis en place une procédure d'autorisation administrative, dans le cas où ses inventions brevetées seraient utilisées à l'étranger. La République Populaire semble ainsi vouloir conserver l'exclusivité sur des innovations, jugées dans ce cadre d'intérêt national<sup>107</sup>.

## **CHAPITRE II - La Chine, « l'économie de marché la plus vicieuse de la planète »**

Les entreprises étrangères ayant réussi à s'implanter en Chine doivent se soumettre à des règles tacites : telle est la loi du marché chinois. Entre ouverture d'opportunités et répression abusive, le Ministère de l'Économie et du Commerce chinois et ces 32 départements usent de tous les pouvoirs et stratagèmes contre toute entreprise étrangère aux velléités conquérantes.

Sur tous les fronts, partout où les acteurs commerciaux chinois sont subjugués par leurs concurrents étrangers, la nébuleuse du système chinois actionne tous les leviers de sa machine de guerre économique à la poursuite d'un seul but, protéger son espace commercial, chasse gardée des entreprises chinoises. En effet d'après le magazine *Forbes*, en 2015, l'économie chinoise était considérée comme l'économie de marché « la plus vicieuse de la planète »<sup>108</sup>.

L'entretien d'un climat d'affaires hostile est une pièce essentielle de la stratégie de double discours chinoise. L'importance de son marché en fait une opportunité de commerce

---

<sup>102</sup> Conseil d'État chinois, Guo FA, *Note sur le Plan National à Moyen et à Long Terme pour le développement de la Science et de la Technologie (MLP)*, 2005, Section 2 (1), 8 (2)

<sup>103</sup> Office of the United States Trade Representative, Executive Office of the President, *Findings of the investigation into China's acts, policies, and practices related to technology transfer, intellectual property, and innovation under section 301 of the Trade Act of 1974*, § section IV

<sup>104</sup> Ambassade de France en Chine, *Livre Blanc, Le défi des investissements français en Chine*, Beijing, 2009, p.51

<sup>105</sup> cf. ANNEXES, Annexe N°1, Statistiques de la propriété intellectuelle en Chine 2007-2016

<sup>106</sup> Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), « Statistiques de propriété intellectuelle par pays : Chine », *OMPI*, mis à jour en mars 2018, p.1, [http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/country\\_profile/profile.jsp?code=CN](http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/country_profile/profile.jsp?code=CN)

<sup>107</sup> LAPREE Jérôme (dir.), *Chine/États-Unis, Quelles guerres économiques ?*, Paris, Editions VA Press, 2018, p.37

<sup>108</sup> WORSTALL Tim, « China's The most viciously free market economy on the planet right now », *Forbes*, mis à jour le 19/08/15, p.1, <https://www.forbes.com/sites/timworstall/2015/08/19/chinas-the-most-viciously-free-market-economy-on-the-planet-right-now/>

incontournable pour toute entreprise tournée vers l'export. Les grandes entreprises comme Renault ou Apple viennent ainsi produire en Chine pour exporter mais aussi pour vendre directement sur le marché interne chinois. De plus, les invitations à s'expatrier en Chine pour y faire du commerce prolifèrent chez les cabinets de conseil et les Chambres internationales de commerce.

Cependant, au-delà du discours de bienvenue de la Chine, une autre réalité peut parfois apparaître (cf. Annexe N°9, Étude de cas N°2 – L'affaire GSK). Suite à un sondage de la Chambre du commerce de l'UE en Chine, « 51% des entreprises sondées estiment être traitées défavorablement par rapport à leur concurrent locaux et 11% font état d'une fermeture ». <sup>109</sup>

Selon un rapport de la Commission européenne de 2018, les petites et moyennes entreprises sont les plus pessimistes au sujet du climat des affaires. 57% des entreprises de moins de 250 employés estiment avoir reçu un traitement défavorable par rapport à des entreprises chinoises. <sup>110</sup>

Également, selon Mats Harborn, Président de la Chambre de commerce de l'UE en Chine, « les petites et moyennes entreprises souffrent le plus car elles sont moins bien préparées à évoluer dans l'environnement complexe des affaires ». <sup>111</sup> Les subventions inégales vues précédemment, les transferts de technologie imposés, le complexe système juridique et administratif contribuent à créer un climat d'affaires délétère, subi par les milieux d'affaires étrangers.

### ***Le système juridique, cœur du protectionnisme chinois***

Malgré une ouverture progressive depuis 1978, la Chine tente néanmoins de faire perdurer son modèle institutionnel maoïste dans la modernité. Les professions juridiques sont remplacées par les bureaucrates, rendus inutiles par les pressions sécuritaires, afin de maintenir l'assise du Parti unique. L'ouverture annoncée par l'intégration de la Chine à l'OMC en 2001 met ainsi en lumière la complexité du droit chinois et son rapport conflictuel au droit international. En effet, les normes (pactes et traités) se rapportant aux droits civils et politiques <sup>112</sup> ou les traités instituant des juridictions internationales <sup>113</sup> n'ont pas été ratifiés par l'État chinois.

Autrement dit, les manquements du PCC et ses administrations envers les particuliers (violation de droit civil, commercial) sont pratiquement insusceptibles de recours devant les juridictions internationales et nationales. En effet, le système juridique chinois est construit de telle façon que les pouvoirs juridique et législatif ne sont pas autonomes. Le Conseil des affaires de l'État,

---

<sup>109</sup> AFP, « Chine : les sociétés européennes dénoncent un climat des affaires hostile » Challenge.fr du 20/06/2018 [https://www.challenges.fr/economie/chine-les-societes-europeennes-denoncent-un-climat-des-affaires-hostile\\_595516](https://www.challenges.fr/economie/chine-les-societes-europeennes-denoncent-un-climat-des-affaires-hostile_595516)

<sup>110</sup> European chamber, *Business Confidence Survey*, Bruxelles, 2018, p. 46, [http://droitfrancechine.org/wp-content/uploads/2018/06/European\\_Business\\_in\\_China\\_Business\\_Confidence\\_Survey\\_2018English-Version.pdf](http://droitfrancechine.org/wp-content/uploads/2018/06/European_Business_in_China_Business_Confidence_Survey_2018English-Version.pdf)

<sup>111</sup> AFP, « Chine : les sociétés européennes dénoncent un climat des affaires hostile », *Challenges.fr*, 20/06/2018, [https://www.challenges.fr/economie/chine-les-societes-europeennes-denoncent-un-climat-des-affaires-hostile\\_595516](https://www.challenges.fr/economie/chine-les-societes-europeennes-denoncent-un-climat-des-affaires-hostile_595516)

<sup>112</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU entrée en vigueur en 1976, Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

<sup>113</sup> Statut de Rome instituant la Cour Pénal internationale (CPI), 1998

l'Assemblée nationale populaire, le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire constitue les principales institutions législatives soumises à l'autorité centrale.

La Chine dans les années 1970 a lancé de multiples réformes afin de créer un véritable État de droit. Néanmoins, cet effort se solde dans les années 2000, par la croissance d'un appareil d'État sécuritaire. Malgré les différentes réformes, l'opacité du système s'est illustrée par le double langage chinois. Les discours, les pratiques, le droit positif ne sont pas en corrélation. Lors de l'anniversaire de la Constitution en 2012, Xi Jinping, s'est prononcé pour la création d'un État de droit or il n'en est rien aujourd'hui<sup>114</sup>. La Chine doit déployer davantage d'efforts afin de rendre son Droit plus transparent. Bien qu'un effort ait été entrepris depuis 2008, avec la diffusion des livres blancs et de sources législatives traduites en anglais, le système juridique chinois demeure peu-transparent. En effet, malgré le fait que les normes et les bases de données soient nombreuses, il n'existe pas à ce jour de Journal Officiel. Les bases de données juridiques chinoises sur la Chine doivent ainsi être constituées par des éditeurs étrangers<sup>115</sup>, ce qui les rend par conséquent non-exhaustives.

Par ailleurs, les normes chinoises sont contradictoires entre elles, malgré la pénétration du droit des affaires anglo-saxon dans les dispositions chinoise depuis son entrée à l'OMC, et l'accession pour les Chinois et étrangers aux documents civils et administratifs. De fait, il est aujourd'hui encore difficile de développer sereinement une activité en Chine ou de vouloir investir, exporter tant le droit y est complexe et flou.

Le droit chinois peut être caractérisé de *soft Law*<sup>116</sup>, un droit « mou » et opaque orchestré par le PCC au gré de ses besoins. De fait, les développements juridiques ayant eu cours dans la période post intégration à l'OMC, ont été opérés selon un calendrier maîtrisé par la partie chinoise<sup>117</sup>. Les réformes contraires aux intérêts économiques chinois ont été laissés de côté.

Selon Wayne Morrison, « *Les Américains jugent pourtant ces efforts, sur le droit économique chinois, insuffisants ; car bien que la Chine ait considérablement libéralisé ses régimes économiques et commerciaux au cours des trois dernières décennies, elle continue de maintenir (ou a récemment imposé) un certain nombre de réglementations et lois dirigées par l'État, qui semblent fausser les flux de commerce et d'investissement, aux yeux des américains* ». <sup>118</sup> De

---

<sup>114</sup> BALME Stéphanie, « La Chine : la règle de droit au marges d'un empire bureaucratique et absolutiste (1978-2014) », *Revue française d'administration publique*, N°150, 2014, p. 394

<sup>115</sup> Ibidem, p. 398

<sup>116</sup> Expression signifiant les règles dont la valeur normative serait limitée soit parce que les instruments qui les contiennent ne seraient pas juridiquement obligatoires, soit parce que les dispositions en cause, bien que figurant dans un instrument contraignant, ne créeraient pas d'obligation de droit positif, ou ne créerait que des obligations peu contraignantes

<sup>117</sup> BALME Stéphanie, « La Chine : la règle de droit au marges d'un empire bureaucratique et absolutiste (1978-2014), art.cit., p. 3

<sup>118</sup> MORRISON Wayne M, *China-US Trade Issues*, Congressional Recherche Service, mis à jour le 15/12/15, p.1, [https://cdn.cnsnews.com/attachments/china-us\\_trade\\_issues-congressional\\_research\\_service.pdf](https://cdn.cnsnews.com/attachments/china-us_trade_issues-congressional_research_service.pdf)

plus, elle tarde à rendre disponible les traductions de ces textes de loi et règlements dans l'une des langues officielles de l'OMC (notamment l'anglais) ». <sup>119</sup>

Afin de protéger ses IDE de la corruption, l'Assemblée populaire de Chine en 2005, a par exemple ratifié la convention anticorruption des Nations-Unies (*Foreign Corrupt Practices Act* ou FCPA), bien que contraignante pour sa souveraineté juridique (car elle apporte de l'extraterritorialité du droit américain).

Rappelons que l'ensemble du système juridique chinois vise à la défense de sa territorialité, car la Chine caractérise la souveraineté comme élément primordial de l'État en tant que sujet de droit international. En effet, la Chine a subi des atteintes à sa souveraineté territoriale (la guerre de l'opium lors de la création de zones de concessions, perte de Taiwan etc...) <sup>120</sup> elle a longtemps été soumise aux puissances étrangères. Ainsi le droit international, les droits de l'Homme, la superposition des normes, sont perçus comme un danger par les autorités chinoises.

Les rapports de forces actuels, l'interdépendance économique et financière des pays industrialisés envers la Chine, son recours aux marchés mondialisés remettent en question l'absolutisme de sa souveraineté. Elle tente donc de la reconquérir par le protectionnisme et la prédation. Pour ce faire, elle met en place, un maillage administratif, entre l'échelon local et central, si complexe qu'il devient difficile aux entreprises étrangères de faire des recours, d'identifier et de s'adresser aux autorités compétentes (cf. Annexe N°8 : Étude de cas N°1 – Limagrain en Chine).

On peut donc affirmer que la Chine instrumentalise son droit pour fortifier son protectionnisme, elle jouit d'une marge de manœuvre importante dans la négociation économique, dans le commerce international. De fait, on conclura que le droit chinois est illisible. L'intégration à l'OMC donne à la Chine de la légitimité sur la scène internationale tandis que la rigidité et l'opacité de son droit lui octroient des armes redoutables pour mettre en place un système de protectionnisme prédateur.

#### *L'exemple des normes sanitaires et phytosanitaires*

Les mesures sanitaires et phytosanitaires sont représentatives de la complexité du système normatif. Le 1<sup>er</sup> juin 2009, une nouvelle loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires est entrée en vigueur, apportant un grand nombre de législations (100 notifications à ce sujet), complexifiant ainsi les démarches d'importation de produits laitiers, d'additifs, de médicaments vétérinaires et de produit de base comme le miel. <sup>121</sup> L'Union européenne s'est alors plaint du

---

<sup>119</sup> LAPREE Jérôme (dir.), *Chine/États-Unis, Quelles guerres économiques ?*, Paris, Editions VA Press, 2018, p. 36

<sup>120</sup> Bin LI, « La Chine et la mondialisation du droit », institut des hautes études sur la justice, 2011, p. 3

<sup>121</sup> Banque mondiale, *Taux de droits de douane, appliqués, moyenne simple, tous produit*, Chine <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/TM.TAX.MRCH.SM.AR.ZS?end=2016&locations=CN&start=1992&view=chart>

nombre de ces nouvelles mesures, de leurs complexité, de l'absence d'information donnée aux partenaires commerciaux et du manque de temps pour s'adapter (seulement 15 jours). L'inflation de normes sanitaires et phytosanitaires complexifie également les démarches administratives lors de l'implantation comme de l'exercice de l'activité en Chine. Par ailleurs, la superposition des normes locales et fédérales ajoute à la confusion des entrepreneurs étrangers sur le territoire chinois.

*In fine*, faire des affaires en République Populaire de Chine implique, plus que dans nos sociétés démocratiques, de demeurer très attentif à la législation en vigueur. Franck Pécol, un entrepreneur français présent en Chine depuis 2003, et notamment son associé, Laurent Fortin, en feront les frais en mars 2017.

En décembre 2016, l'enseigne *Farine Bakery* ouvre à Shanghai. Il s'agit d'une filiale du Groupe Franck dirigé par Franck Pécol. Dans la même rue, Franck possède six autres affaires dans le domaine de l'alimentation (restaurants, glacerie)<sup>122</sup>. Un pâtissier chinois de la boulangerie de Wukang Lu Street, fait état à sa direction du non-respect des règles d'hygiène. La direction lui répond qu'il perdra son poste s'il continue à en parler<sup>123</sup>.

En mars 2017, la boulangerie utilise une farine ayant dépassé la date optimale de conservation. Elle allèguera plus tard qu'elle la jugeait bonne, et non-périmée.<sup>124</sup> Le 20 Mars, le pâtissier chinois, depuis licencié, ébruite via une vidéo vengeresse cet usage. Il avait attendu le changement ce même jour de la réglementation chinoise (*Shanghai food safety regulation*)<sup>125</sup>.

La réaction de la Shanghai Food and Drug administration sera immédiate : « *Le 20 mars, les autorités sanitaires chinoises ont effectué un contrôle d'hygiène. Un stock de farine périmé a alors été découvert. Le 21, le créateur et dirigeant du groupe Farine Bakery, [Franck Pécol], a été auditionné une première fois. Prétextant un rendez-vous professionnel à Londres, il a quitté la Chine le 22* »<sup>126</sup>. Le 23 Mars les employés de la boulangerie (trois pâtissiers chinois et un français, Laurent Fortin) sont interpellés et placés en rétention administrative, au motif d'infraction à la législation agroalimentaire sur les produits périmés.

Le même jour, toutes les autres enseignes de Franck Pécol ont été fermées par la Food and Drug Administration de Shanghai<sup>127</sup>. Son chef d'alors, Yan Zuqiang, affirmera que l'ensemble des entreprises de Mr Pécol constituant le groupe Franck, représentait différentes approches de dissimulation de faits criminels. Le journal *Smart Shanghai* estimera que les autorités locales

---

<sup>122</sup> Yicai Global, « Boss of Shanghai's French Bakery Farine Hit by Expired Flour Crisis Says 'He Will Surely Come Back' », Yicaichina, mis à jour le 28/03/17, p.1, <https://medium.com/@yicaichina/boss-of-shanghai-french-bakery-farine-hit-by-expired-flour-crisis-says-he-will-surely-come-back-456581647320>

<sup>123</sup> Qian Jin, « Farine Shut Down Over Food Safety Concerns », Smart Shanghai, mis à jour le 24/03/17, p.1 <http://www.smartshanghai.com/wire/dining/farine-shutdown-food-safety>

<sup>124</sup> FARINE Official Statement, Shanghai, mis à jour le 24/03/2017, p.1, [https://mp.weixin.qq.com/s/uK\\_eALVfRG21cmXdxeYjcA](https://mp.weixin.qq.com/s/uK_eALVfRG21cmXdxeYjcA)

<sup>125</sup> Qian Jin, « Farine Shut Down Over Food Safety Concerns », art.cit., p.1

<sup>126</sup> G.D, « Pâtissier français arrêté en Chine: "On lui a demandé de faire des choses pas possibles" », *RMC.BFMTV.com*, mis à jour le 19/08/17, p.1, <https://rmc.bfmtv.com/emission/patis/sier-francais-arrete-en-chine-on-lui-a-demandede-faire-des-choses-pas-possibles-1238761.html>

<sup>127</sup> Qian Jin, « Farine Shut Down Over Food Safety Concerns », art.cit., p.1

ont voulu faire de *Farine Bakery* un exemple dans le cadre d'une récente modification de la réglementation shanghaïaise autour de la sécurité alimentaire<sup>128</sup>.

La publication d'une pétition de la famille de Laurent Fortin<sup>129</sup> attirera l'attention des médias français en Août 2017<sup>130</sup>. La liberté conditionnelle lui sera accordée en janvier 2018, peu avant visite protocolaire d'Emmanuel Macron en Chine, mais il sera frappé d'interdiction de sortie du territoire (IST) dans l'attente de la fin des poursuites<sup>131</sup>. Il apparaîtra que le lanceur d'alerte chinois ne retrouvant pas de travail dans les boulangeries de Shanghai, les autorités de Shanghai lui assureront en compensation, 5% de tout montant impliqué dans l'affaire *Farine Bakery*<sup>132</sup>.

### *Un filtrage méticuleux des investissements directs étrangers*

Dans le domaine des Investissements Direct à l'étranger (IDE) ou *Foreign Domestic Investment* (FDI), qui se présentent à elle, là encore la Chine peut être critiquée pour son manque de réciprocité<sup>133</sup>. Les investissements sur le sol chinois sont régis par le Catalogue d'orientation des investissements des industries étrangères (*Catalogue for the Guidance of Foreign Investment Industries*), révisé en 2017. Deux textes réglementaires viennent chaque année amender ce Catalogue : le *Special Administrative Measures on Access to Foreign Investment (Nationwide Negative List)* et le *Special Administrative Measures for Foreign Investment Access to Pilot Free Zones (FTZ Negative List)*, ce dernier régissant les interdictions sectorielles dans les zones de libre-échange évoquées précédemment.

On notera que l'édition d'une liste négative d'échelle nationale (*Nationwide Negative List*) n'est que toute récente : jusqu'à 2018, les interdictions d'investissements étrangers étaient non-seulement sectorielles, mais disparates entre les entités locales, ce qui n'ajoutait que plus de confusion chez les investisseurs étrangers<sup>134</sup>.

Le 28 Juin 2018, la Commission des Réformes et du Développement National (*National Development and Reform Commission (NDRC)*) et le Ministère du Commerce (*MOFCOM*) ont rendu les listes actuelles<sup>135</sup>, complétées par 22 « mesures spéciales de management », éclairant

---

<sup>128</sup> Ibid., p.1

<sup>129</sup> FORTIN David, « Pour la libération de Laurent Fortin, pâtissier français incarcéré à Shanghai », pétition lancée en août 2017, p.1, <https://www.change.org/p/pour-la-lib%C3%A9ration-de-laurent-fortin-p%C3%A2tissier-fran%C3%A7ais-incarc%C3%A9r%C3%A9-%C3%A0-shanga%C3%AF>

<sup>130</sup> AFP, « Un Français emprisonné depuis 5 mois en Chine à cause d'une farine périmée », mis à jour le 17/08/17, p.1, [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/un-francais-emprisonne-depuis-5-mois-en-chine-a-cause-d-une-farine-perimee\\_1935904.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/un-francais-emprisonne-depuis-5-mois-en-chine-a-cause-d-une-farine-perimee_1935904.html)

<sup>131</sup> AFP, « Un pâtissier français détenu en Chine placé en liberté conditionnelle », p.1 ? <http://www.europe1.fr/international/un-patissier-francais-detenu-en-chine-place-en-liberte-conditionnelle-3536960>, mis à jour le 04/01/18,

<sup>132</sup> TAN Kenneth, « Farine bakery whistleblower says he was blocked from getting another job in Shanghai », , mis à jour le 05/05/18, p.1, <http://shanghaiist.com/2017/11/23/farine-whistleblower/>

<sup>133</sup> European Chamber of Commerce in China, *European Business in China, Position Paper 2018-2019*, Beijing, Juillet 2018, p.4

<sup>134</sup> FDI.gov.cn, « "Negative list" to go nationwide in China in 2018 », *FDI.gov.cn*,, mis à jour le 22/09/2015, p.1 [http://www.fdi.gov.cn/1800000121\\_37\\_47455\\_0\\_7.html](http://www.fdi.gov.cn/1800000121_37_47455_0_7.html)

<sup>135</sup> LehmanBrown International Accountants, *Analysis on "The Negative List": Special Administrative Measures on Access to Foreign Investment 2018*, LemmanBrown, 2018, p.1

les changements intervenus depuis les éditions précédentes<sup>136</sup>. De nombreux investisseurs européens demeurent subjugués par le fait que la *Nationwide Negative List 2018* ouvre de nouveaux accès aux investisseurs étrangers dans de nombreuses industries, réduisant la liste de 63 à 48 secteurs « interdits » (notamment constructions navale, aéronautique, automobile)<sup>137</sup>. Toutefois, ces 48 secteurs tendanciellement fermés demeurent en nette disproportion avec la politique de contrôle des investissements pratiquée dans les pays de l'Union européenne (UE).

L'UE demeure à ce jour le plus grand réceptacle mondial d'IDE. Elle semble avoir pris conscience qu'il « existe un risque que, dans des cas particuliers, des investisseurs étrangers puissent chercher à acquérir le contrôle d'entreprises européennes dont les activités sont liées à des technologies, à des infrastructures ou à des intrants d'importance stratégique ou donnent accès à des informations sensibles, ou à acquérir de l'influence au sein de telles entreprises.

*Ce risque se pose en particulier, mais pas uniquement, lorsque des investisseurs étrangers sont détenus ou contrôlés par un État, y compris à travers leur financement ou d'autres moyens d'influence* »<sup>138</sup>. On notera que l'UE semble, entre autres États, cibler la République Populaire de Chine dans cette déclaration. Le Parlement européen n'en est pourtant qu'à l'élaboration d'un programme visant à mettre en place une éventuelle politique d'étude préliminaire (donc de limitation) des investissements étrangers<sup>139</sup>.

La situation est différente au sein des Etats-membres de l'UE. Si l'on devait procéder à une rapide comparaison entre la Chine et la France : cette dernière met en place des procédures d'étude préliminaire, dans le cadre notamment du Décret n° 2014-479 du 14 mai 2014, relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable.

La France conserve le pouvoir régalién, via l'approbation du ministre de l'Économie, de refuser les investissements dans les entreprises ou infrastructures qui « participent à l'exercice de l'autorité publique ou relèvent des activités de nature à porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité publique ou aux intérêts de la défense nationale ou des activités de recherche, de production ou de commercialisation d'armes, de munitions, de poudres et substances explosives »<sup>140</sup>. Le Gouvernement français n'a d'ailleurs pas caché sa volonté de renforcer ce décret<sup>141</sup>.

Ironiquement, c'est en visite diplomatique à Pékin que Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a évoqué le « pillage » opéré par les investissements chinois sur le sol français<sup>142</sup>. Le projet de

---

<sup>136</sup> WONG Dorcas, « How to read China's 2018 Negative List ? », *China Briefing*, mis à jour le 07/07/2018, p.1 <http://www.china-briefing.com/news/how-to-read-chinas-2018-negative-list/?hilite='negative'%2C'list>

<sup>137</sup> BENELUX Chamber of Commerce in China, « European Chamber's Statement on the New Negative List 2018 », *Beijing Bencham*, mis à jour le 09/07/2018, p.1 <https://beijing.bencham.org/news/european-chambers-statement-new-negative-list-2018>

<sup>138</sup> Commission Européenne, *Accueillir les investissements directs étrangers tout en protégeant les intérêts essentiels*, Bruxelles, 13/09/17, p.5

<sup>139</sup> Parlement européen, *EU Framework for FDI Scenning*, Strasbourg, janvier 2018, 8 pages

<sup>140</sup> Art.R-153-1 et suivants du Code monétaire et financier, amendés par le Décret n° 2014-479 du 14 mai 2014

<sup>141</sup> Economie.gouv, « Extension du décret de 2014 : mieux protéger les entreprises stratégiques françaises », 4, mis à jour le 19/02/2018, p.1, [https://www.economie.gouv.fr/extension-decret-2014-investissements-etrange-entreprises-strategiques?fbclid=IwAR1rLQh-saJpaOXD51HMQb\\_ietukyN9zuKGFdGc\\_-dt6FFMITyBYe1oCc](https://www.economie.gouv.fr/extension-decret-2014-investissements-etrange-entreprises-strategiques?fbclid=IwAR1rLQh-saJpaOXD51HMQb_ietukyN9zuKGFdGc_-dt6FFMITyBYe1oCc)

<sup>142</sup> LEGENDRE Rafaël, « Bruno Le Maire veut durcir le "décret Montebourg" sur le protectionnisme économique », *L'Opinion*, mis à jour le 10/01/18, p.1, <https://www.lopinion.fr/edition/economie/bruno-maire-veut-durcir-decret->

loi plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et son art.55, élargissant l'art. R-153-1 du Code monétaire et financier, actuellement à l'étude dans les deux chambres parlementaires<sup>143</sup>, servirait cette vision gouvernementale.

Actuellement, les secteurs stratégiques visés par le décret sont « *les jeux d'argent (hors casinos), la sécurité privée, l'antiterrorisme, les écoutes téléphoniques, les technologies de l'information, le secret-défense, la cryptologie, les armes, l'énergie, la santé publique, les transports, et les télécommunications* »<sup>144</sup>. La loi PACTE élargirait ces secteurs à ceux des technologies clés de l'intelligence artificielle, au spatial, au stockage des données ou encore aux semi-conducteurs<sup>145</sup>.

On observe que les secteurs stratégiques soumis à approbation seraient ainsi au nombre de 16 (12 + 4 nouveaux secteurs PACTE), soit loin des 48 secteurs chinois.

Il est d'ailleurs étrange de constater que l'édition en chinois de la *Nationwide Negative List 2018*<sup>146</sup> précise que des mesures de restrictions, non-indiquées sur la liste négative des investissements étrangers admis, « *doivent être mises en œuvre conformément à la réglementation en vigueur* »<sup>147</sup>, alors que premièrement, cette liste est censée être la réglementation en vigueur, amendée pour l'année 2018, et deuxièmement, cette liste ne renvoie aucunement aux textes en vigueur. La *Negative list* ajoute ainsi une nouvelle fois à la confusion juridique chez les étrangers désireux d'investir dans le pays.

On constate ainsi que contrairement à la France, (en dépit de certains secteurs stratégiques « protégés » car soumis à l'approbation du Ministre), régie par le principe de liberté des relations financières avec l'étranger<sup>148</sup>, la Chine met en place une politique spécifique à l'égard des investissements étrangers : les secteurs dans lesquels les investissements sont admis, ceux dans lesquels ils sont restreints, et ceux dans lesquels ils sont tout bonnement interdits. Les 48 secteurs évoquent ainsi des secteurs restreints, en cela comparables à ceux français soumis à l'approbation du ministre, et des secteurs complètement interdits aux investisseurs étrangers. Notons par ailleurs que l'Agence de promotion de l'investissement (*Investment Promotion Agency of MOFCOM*)<sup>149</sup> de même que son ministère<sup>150</sup> n'ont à ce jour, pas rendu public le

---

montebourg-protectionnisme-economique-

141138?fbclid=IwAR0teO1gAGp5eBZRxgHrBSzG7llVR1ZlwyIbNQyRNhy5DuqbNO6qmkVn7JU

<sup>143</sup> Economie.gouv, « Le projet de loi PACTE voté en première lecture à l'Assemblée nationale », *Economie.gouv.fr*, mis à jour le 10/10/18, p.1, <https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte>

<sup>144</sup> Economie.gouv, « Extension du décret de 2014 : mieux protéger les entreprises stratégiques françaises », art.cit., p.1

<sup>145</sup> Idem., p.1

<sup>146</sup> Cf.ANNEXES, Annexe N°4 : Mesures spéciales de gestion pour l'accès aux investissements étrangers (liste négative), en chinois

<sup>147</sup> National Development and Reform Commission, *Mesures spéciales de gestion pour l'accès aux investissements étrangers (liste négative)*[Traduit du chinois], Beijing, 2018, 4 pages

<http://www.ndrc.gov.cn/zcfb/zcfbl/201806/W020180628640822720353.pdf>, p.1

<sup>148</sup> Art.L151-1 du Code monétaire et financier, cf. Direction générale du Trésor, « Autorisations préalables des investissements étrangers en France », *ministère de l'Économie et des Finances*, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/autorisations-prealables-des-investissements-etrangeers-en-france>, mis à jour en 2018, p.1

<sup>149</sup> Site officiel de la Investment Promotion Agency of MOFCOM: [http://www.fdi.gov.cn/1800000121\\_39\\_0\\_1\\_6.html](http://www.fdi.gov.cn/1800000121_39_0_1_6.html)

<sup>150</sup> Site officiel du MOFCOM : <http://english.mofcom.gov.cn/>

Catalogue d'orientation des investissements des industries étrangères révisé de 2018 en anglais. Il est possible d'accéder à la *Nationwide Negative List 2018* sur le site de la National Development and Reform Commission, dans sa version chinoise<sup>151</sup>. Seuls des organismes tiers offrent la possibilité, via des moyens détournés (rapports bancaires par exemples) d'accéder à cette liste en langue anglaise (à titre d'exemple, la *newsletter* de la MUFG Bank<sup>152</sup>.

À l'aune de ce document, on observe qu'en Chine en 2018, certains domaines sont complètement fermés et/ou restreints (par secteurs d'activités, certains domaines sont interdits, d'autres ouverts à condition) dans les secteurs suivants :

- Agriculture, foresterie, élevage et pêche
- Industrie minière.
- Industrie manufacturière
- Industries de la production et de la distribution d'électricité, de chaleur, de gaz, d'eau
- Commerce de gros et de détail
- Services de transmission d'informations, de logiciels et de technologies de l'information
- Secteur financier
- Location et services aux entreprises
- Industrie de la recherche scientifique et des services techniques
- Conservation de l'eau, environnement et gestion des installations publiques
- Education
- Santé et action sociale
- Culture, sport et divertissement

On notera donc que la République Populaire de Chine a une vision bien plus restrictive, en termes de domaines visés, que la République française. Il convient de distinguer l'accueil des investissements étrangers, et la mise en place de restrictions à l'issue de leur acceptation : paradoxalement, la Chine est l'un des États accueillant le plus d'investissements étrangers au monde<sup>153</sup>, mais le 2<sup>ème</sup> pays<sup>154</sup> imposant le plus de mesures discriminatoires aux investissements étrangers, après les Philippines<sup>155</sup>.

En effet, l'une des discriminations les plus répandues à l'échelle mondiale sont les *equity regulations*, autrement dit la limitation de prise de participation majoritaires aux capitaux propres d'une entité locale, dans le cadre de *joint-ventures*. Les États imposent ces restrictions pour permettre aux investisseurs locaux de partager avec les investisseurs étrangers les revenus

---

<sup>151</sup> National Development and Reform Commission, *Mesures spéciales de gestion pour l'accès aux investissements étrangers (liste négative)*, op.cit., 4 pages

<sup>152</sup> NBP/MUFG Bank, « Regulation Newsletter, 2018 Negative Lists released », MUFG Bank, [http://rmb.bk.mufg.jp/files/topics/828\\_ext\\_02\\_en\\_0.pdf](http://rmb.bk.mufg.jp/files/topics/828_ext_02_en_0.pdf), mis à jour le 11/09/18, p.1

<sup>153</sup> Organisation Mondiale du Commerce (OMC), *Executive Summary China*, 2016, p.2

<sup>154</sup> Cf.ANNEXES, Annexe N°2 : Régulation des restrictions des investissements directs à l'étranger (IDE) par pays, 2015

<sup>155</sup> OCDE, « Is investment protectionism on the rise ? », *OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index*, Paris, 6 Mars 2017, p.5, <https://www.oecd.org/investment/globalforum/2017-GFII-Background-Note-Is-investment-protectionism-on-the-rise.pdf>

du projet, et *in fine* faciliter les liens avec l'économie locale et faciliter les transferts de technologies<sup>156</sup>.

On observera que la Chine obtient, dans le classement de ces discriminations, le score de 0,38 (score maximum philippin à 0,41)<sup>157</sup>. Elle dépasse non-seulement largement la moyenne des pays de l'OCDE, mais notamment celle des pays non-membres de l'OCDE.

Par ailleurs, si celle-ci restreint les prises de participations majoritaires, elle prend également de nombreuses mesures discriminatoires au niveau des examens préliminaires des demandes d'investissements (*screening and approval*). La part « autre » des discriminations chinoises représente les limitations d'emploi de personnels étrangers à des postes clés et à certaines fonctions opérationnelles.

### *Un accueil à la chinoise*

La Chine, tout comme les États-Unis, utilise un système assez opaque d'attribution de licences permettant aux entreprises de pouvoir opérer sur son sol. Cette politique de restriction de l'actionnariat des entreprises à l'encontre des étrangers contraint ces derniers à réaliser une *joint-venture*<sup>158</sup>. Ceux-ci sont parfois obligés de laisser la majorité de l'actionnariat à un partenaire chinois. De fait, ils s'exposent ainsi à des risques de transferts de technologies non consentis<sup>159</sup>.

Comme l'explique le Livre Blanc *Le défi des investissements français en Chine*, de nombreuses difficultés sont rencontrées par les entreprises étrangères lors de ces joint-ventures. Les plus fréquentes étant « *le manque de valeur ajoutée attendue en termes de relationnel commercial et institutionnel* » ou les « *divergences de fond quant à la stratégie à conduire* » localement<sup>160</sup>. Dans certains cas, il se trouve que le partenaire chinois profite même de la joint-venture pour développer une activité directement concurrente<sup>161</sup>.

Les exigences à destination des étrangers sont toutefois devenues avec le temps de plus en plus implicites, souvent véhiculées de façon orale d'après de nombreux observateurs, dont la Fondation pour Technologie et l'Innovation (ITIF). Cette dernière révèle que les officiels chinois s'efforcent de ne pas légiférer sur ces exigences, en faisant ainsi des « recommandations administratives informelles »<sup>162</sup>.

Une étude réalisée en 2014 pour l'Union européenne révèle que la Chine utilise de façon poussée ces mesures administratives pour promouvoir sa stratégie d'acquisition de

---

<sup>156</sup> Ibid., p.4

<sup>157</sup> cf. ANNEXES, Annexe N°3 : Discriminations à l'encontre des investisseurs étrangers, par type de restriction, 2015

<sup>158</sup> Office of the United States Trade Representative, Executive Office of the President, *Findings of the investigation into China's acts, policies, and practices related to technology transfer, intellectual property, and innovation under section 301 of the Trade Act of 1974*, §<sup>[1]</sup><sub>SEP</sub> p.19

<sup>159</sup> Ibidem, §<sup>[1]</sup><sub>SEP</sub> p.19, et US Dept of Commerce, Bureau of Indus. & Security, *Assessment of the U.S. integrated circuit design and manufacturing*, NDIA Electronics Division Meeting, 18/01/18, 14 pages

<sup>160</sup> Ambassade de France en Chine, *Livre Blanc, Le défi des investissements français en Chine*, Beijing, 2009, p.46

<sup>161</sup> Ibidem., p.46

<sup>162</sup> EZELL Stephen, *Submission, Section 301 Hearing 5-6*, mis à jour le 25/10/ 2017, p.1, <https://itif.org/publications/2017/10/25/itif-filing-ustr-section-301-investigation-chinas-policies-and-practices>

technologies<sup>163</sup>. L'enquête la plus récente du *US – China Business Council* indique que 19% des entreprises interrogées indiquent qu'il leur a explicitement été demandé d'effectuer un transfert de technologie en Chine. 33% d'entre elles affirment que la requête est venue d'une entité gouvernementale et pour 25% d'un gouvernement local, le reste étant effectué par l'actionnaire chinois<sup>164</sup>.

Il existe toutefois un moyen pour les entreprises étrangères de détenir complètement une entreprise en Chine, plus connu sous le nom de WFOE (Wholly Foreign Owned Enterprise), entreprise à responsabilité limitée. La participation d'un investisseur chinois n'est pas nécessaire à la création de cette entité. La création de ce type d'entreprise est toutefois très réglementée et limitée par les autorités à certains secteurs très spécifiques. Les WFOE minimisent leurs risques de transfert de technologies et de relations souvent compliquées avec leurs partenaires chinois, mais sont cependant soumises à un plus grand contrôle sur leurs opérations<sup>165</sup>.

On peut également identifier une autre forme de pression informelle sur les entreprises étrangères au travers de la relation complexe entre le secteur public et privé chinois. L'État central n'hésite certes pas à faire directement pression sur les investisseurs étrangers, mais fait parfois appel à des intermédiaires tels que les entreprises privées chinoises ou les gouvernements locaux.

En effet, le gouvernement chinois ayant une emprise directe sur tous les secteurs de l'économie, il n'est pas rare que celui-ci utilise le secteur privé comme autre vecteur pour pouvoir atteindre ses objectifs<sup>166</sup>. De plus, la partie chinoise étant majoritaire dans toute joint-venture et en charge des procédures administratives, celle-ci est donc plus à même de contrôler le flux d'informations entre l'investisseur étranger et les autorités chinoises<sup>167</sup>.

Le fait que la Chine utilise donc toutes ces mesures informelles, rend sa stratégie aussi efficace, voire plus, que des mesures formelles, mais sans la possibilité de pouvoir l'attaquer juridiquement<sup>168</sup>. L'absence de recours juridique effectif, ainsi que la peur de subir des représailles de la part du gouvernement chinois à travers la perte d'opportunités d'affaires, rend encore plus vulnérables les entreprises étrangères.

Également, la question de l'implantation sur le sol chinois renvoie à la problématique de l'accès et de l'appropriation des données importées, par le gouvernement chinois. Celui-ci a, grâce à ses lois sur la sécurité nationale, la cyber sécurité et sur le renseignement, (notamment la nouvelle loi cyber sécurité promulguée fin 2016), toute la latitude de pouvoir accéder à l'information digitale et physique des entreprises<sup>169</sup>. D'ailleurs, la Chine oblige désormais les entreprises étrangères du numérique à stocker leurs données sur son sol. Elle a ainsi forcé

---

<sup>163</sup> Covington & Burling LLP, *Measures and Practices Restraining Foreign Investment in China*, prepared for the European Commission Directorate-General for Trade 11 (Aug. 2014)

<sup>164</sup> USCBC, *2017 Member Survey*, 2017, p.9

<sup>165</sup> Ambassade de France en Chine, *Livre Blanc, Le défi des investissements français en Chine*, op.cit., p.44

<sup>166</sup> USCBC, *2017 Member Survey*, op.cit, p.9

<sup>167</sup> U.S. Chamber of Commerce, *China's approval process for inbound foreign investment: Impact on market access, national treatment and transparency* 38-9, Nov. 2012, 61 pages

<sup>168</sup> ITIF, *Stopping China's mercantilism: A doctrine of constructive, alliance-backed confrontation* 18, Mar. 2017, 66 pages

<sup>169</sup> Les Echos, « Chine: : La loi sur la cybersécurité adoptée », *Les Echos*, 11/11/2018, p.1, [https://www.lesechos.fr/08/11/2016/LesEchos/22314-059-ECH\\_chine---la-loi-sur-la-cybersecurite-adoptee.htm](https://www.lesechos.fr/08/11/2016/LesEchos/22314-059-ECH_chine---la-loi-sur-la-cybersecurite-adoptee.htm)

l'entreprise Apple à déléguer la gestion de ses data-centers à une entreprise nationale, pour que celui-ci conserve ses prétentions sur le marché local<sup>170</sup>.

Depuis une dizaine d'années, la politique chinoise de contrôle d'internet et de cyber sécurité s'illustre au travers du « *grand Firewall de Chine* ». Selon le Financial Times, cette combinaison de mesures législatives et technologiques pour réguler internet au niveau national représente aujourd'hui la plus grande mesure non tarifaire mondiale<sup>171</sup>.

En effet, cette technologie qui permet de bloquer l'accès à des sites internet étranger et de limiter l'accès à des moteurs de recherches et sources d'informations étrangères, a permis le développement de géants locaux dans le domaine d'internet tels que Tencent, Alibaba et Baidu, et à réduire l'efficacité des produits et services des entreprises étrangères sur le web. Des entreprises comme Google ou Facebook ne sont toujours pas accessibles dans ce pays et la Chambre de Commerce Américaine en Chine rapporte que 4 de ses membres sur 5 affirment que cette censure a un effet négatif sur ses affaires<sup>172</sup>.

Si par le passé, les autorités chinoises restaient assez évasives quant aux remarques faites sur ce pare-feu, on observe que ces dernières années, elles se montrent plus acerbes à défendre leur « souveraineté sur internet », en faisant la promotion de leur méthode comme un modèle pour le reste du monde<sup>173</sup>. La loi de 2016 sur la cybersécurité illustre ce propos.

---

<sup>170</sup> GRABLY Raphaël, « Les données de millions d'iPhone désormais stockées en Chine », *BFMTV*, mis à jour le 18/07/18, p.1, <https://www.bfmtv.com/tech/les-donnees-de-millions-d-iphone-desormais-stockees-en-chine-1491425.html>

<sup>171</sup> Financial Times, China's protectionism comes home to roost, 3/1/18, <https://www.ft.com/content/14196546-f098-11e7-ac08-07c3086a2625>, 11/11/2018

<sup>172</sup> DENYER Simon, « China's scary lesson to the world: Censoring the Internet works », *Washington Post*, mis à jour le 23/5/16, [https://www.washingtonpost.com/world/asia\\_pacific/chinas-scary-lesson-to-the-world-censoring-the-internet-works/2016/05/23/413afe78-fff3-11e5-8bb1-f124a43f84dc\\_story.html?noredirect=on&utm\\_term=.ff32c079062f](https://www.washingtonpost.com/world/asia_pacific/chinas-scary-lesson-to-the-world-censoring-the-internet-works/2016/05/23/413afe78-fff3-11e5-8bb1-f124a43f84dc_story.html?noredirect=on&utm_term=.ff32c079062f), 11/11/2018

<sup>173</sup> Wall Street Journal, « China Owns 'Great Firewall,' Credits Censorship With Tech Success », mis à jour le 28/1/15, <https://blogs.wsj.com/chinarealtime/2015/01/28/china-owns-great-firewall-credits-censorship-with-tech-success/>, 11/11/2018

## CONCLUSION

Depuis que la Chine a annoncé « *s'ouvrir au monde* », les investisseurs étrangers se sont rués pour pousser la porte de l'El Dorado chinois : un marché d'1,3 milliards d'habitants en pleine croissance et dont le pouvoir d'achat ne cesse d'augmenter. Un marché prometteur donc, source d'opportunités de développement. Ces investisseurs oublient toutefois que le « doux commerce », la concurrence libre et non faussée ainsi les règles invisibles et immuables du marché peinent à s'appliquer en Chine ; et c'est déçus de leurs prétentions, vidés de leur savoirs-faires technologiques que certains, revenant de l'Empire du Milieu, commencent à dénoncer les pratiques ayant cours dans la République Populaire.

Pourtant membre de l'OMC depuis 2001, la Chine n'a eu de cesse de contourner les règles de l'Organisation en mettant en œuvre des politiques publiques résolument protectionnistes. L'adhésion à l'OMC lui a permis de soutenir un discours d'ouverture économique, tout en empruntant des voies allant strictement dans le sens inverse. La Chine semble ainsi suivre les préceptes de son célèbre stratège Sun Tzu, pour qui « *tout l'art de la guerre est basé sur la duperie. Un général qualifié doit dominer les arts complémentaires de la simulation et de la dissimulation ; tout en créant des apparences destinées à égarer et à abuser l'ennemi, il dissimule ses véritables dispositions et son but final. [...] Son premier objectif est l'esprit du chef adverse* »<sup>174</sup>.

Ce double-langage a notamment pu perdurer en raison du manque de vision dont certains partenaires de la Chine ont fait preuve. Estimant que la Chine disposait de 15 ans pour se conformer aux règles de l'OMC ou du moins, de faire prévaloir le principe de la réciprocité dans ses échanges commerciaux, l'Occident (et même ses chercheurs !) a longtemps accepté le rythme que la Chine voulait bien donner à son agenda de réformes<sup>175</sup> en croyant sincèrement aux volontés réformatrices de l'Empire du Milieu. Depuis, l'Occident a déchanté. L'optimisme préoccupant d'un Pascal Lamy a laissé la place à des politiques plus fermes vis-à-vis de la Chine. En témoigne la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, mais aussi le refus de l'Union européenne d'octroyer le statut d'économie de marché à la Chine en 2016. La nouvelle, présentée comme un coup de théâtre par les médias, montre qu'une politique concertée face à la Chine voit peu à peu le jour.

Il est désormais temps de comprendre que, dans le cadre d'une guerre économique généralisée, la Chine se défait aisément des « *règles du jeu* », qu'elle estime imposées par l'Occident. Comme l'illustre le *Plan Made In China 2025*, l'outil protectionniste fait partie intégrante de sa stratégie offensive de développement économique. Jean-Pierre Cabestan rappelle à ce titre : « *le succès du mercantilisme chinois repose, du moins en partie sur son protectionnisme larvé, sa capacité à contourner les règles de l'OMC, les subventions dont jouissent ses entreprises et le maintien de nombreuses barrières non tarifaires qui handicapent les sociétés étrangères désireuses de vendre ou de s'implanter en Chine, notamment celles qui refusent de céder leur technologie* »<sup>176</sup>.

---

<sup>174</sup> SUN TZU, *L'art de la guerre*, Paris, Flammarion, 2008, p.86

<sup>175</sup> cf. Le nombre de secteurs dans lesquels on note un déficit de réformes en Chine. ANNEXES, Annexe N°5 : Le déficit de réformes, illustration du climat des affaires chinois, et Annexe N°7 : le déficit de réformes illustré dans un tableur

<sup>176</sup> CABESTAN Jean-Pierre « La tentation hégémonique de la Chine en Asie et ses limites » pp., 21-27., *In Questions Internationales* « La Chine au cœur de la nouvelle Asie », Ed. La documentation française, n°93 Septembre-Octobre 2018, p.22

Maintenir l'opacité autour de son marché intérieur, via des normes complexes et de nombreuses pratiques informelles, élaborer des restrictions pour les entreprises étrangères voulant investir et s'implanter sur son sol, tels sont les outils que la Chine conjugue avec ses politiques d'ouverture économique, lui permettant de demeurer dans un entre-deux confortable. Cette situation lui permet de profiter des bienfaits du libre-échange tout en évitant ses désagréments, cela au prix d'une altération du principe de réciprocité et de libre commerce qui nuisent au développement des entreprises étrangères.

C'est bien sûr le cadet des soucis de la Chine, qui déploie désormais toutes ses forces pour détrôner l'adversaire américain dans une course à la puissance, enfin clairement assumée par le pouvoir : « *Face aux États-Unis, la Chine de Xi Jinping ne compte évidemment pas se laisser faire. Le modèle chinois rappelle la primauté du politique sur l'économie, la seconde restant au service de la première, le moyen au service de la fin. Xi Jinping a ainsi appelé ses compatriotes à avoir « le courage de livrer jusqu'à la fin des batailles sanglantes contre leurs ennemis » (discours du 20 mars 2018) »*<sup>177</sup>.

---

<sup>177</sup> DELBECQUE Eric, DE MAISON ROUGE Olivier, HARBULOT Christian, MOINET Nicolas, « Pourquoi il est urgent de penser notre stratégie dans la guerre économique mondiale », *Le Figaro*, mis à jour le 13/09/18, p.1, <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/09/13/31001-20180913ARTFIG00306-pourquoi-il-est-urgent-de-penser-notre-strategie-dans-la-guerre-economique-mondiale.php>

## SOURCES PRIMAIRES

- Ambassade de France en Chine, *Livre Blanc, Le défi des investissements français en Chine*, Beijing, 2009, 74 pages
- AmCham China, *2018 China's Business Climate Survey Report*, The American Chamber of Commerce in the People's Republic of China, 2018, 60 pages
- Bureau au Commerce des États-Unis (USTR), *Findings of the Investigation into China's acts, policies and practices related to technology transfer, intellectual property, and innovation under section 301 of the Trade Act of 1974*, 22 mars 2018, p.9
- Chambre de Commerce des États-Unis, *Made in China : Global ambitions built on local protections*, 2017, p.13
- LABUSZEWSKI John W., « Offshore Chinese Renminbi Market (CNH) », *CME Group*, 4 mars 2014, 7 pages.
- Commission Européenne, *Accueillir les investissements directs étrangers tout en protégeant les intérêts essentiels*, Bruxelles, 13/09/17, 14 pages.
- Conseil d'État chinois, Guo FA, *Note sur le Plan National à Moyen et à Long Terme pour le développement de la Science et de la Technologie (MLP)*, 2005, Section 2 (1), 8 (2)
- European Chamber of Commerce in China, *European Business in China, Position Paper 2018-2019*, Beijing, Juillet 2018, 33 pages
- European Union Chamber of Commerce in China, *Business Confidence Survey*, Beijing, 2018, 68 pages
- FARINE Bakery, *Official Statement*, Shanghai, 24/03/2017, 2 pages
- ITIF, *Stopping China's mercantilism: A doctrine of constructive, alliance-backed confrontation* 18, Mar. 2017, 66 pages
- VILMORIN, *Lettre aux actionnaires Vilmorin & Cie*, Vilmorincie, mars 2011, 6 pages
- MORRISON Wayne M, *China-US Trade Issues*, Congressional Recherche Service, Washington, mis à jour le 15/12/15, 61 pages
- MORRISON, LABONTE, *China's Currency Policy: An Analysis of the Economic Issues*, Congressional Research Service, Washington, 22 Juillet 2013, 54 pages
- National Development and Reform Commission, *Mesures spéciales de gestion pour l'accès aux investissements étrangers (liste négative)* [Traduit du chinois], Beijing, 2018, 4 pages

- OCDE, “Is investment protectionism on the rise ?”, *OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index*, Paris, 6 Mars 2017, 7 pages
- Office of International Affairs, *Macroeconomic and Foreign Exchange, Policies of Major Trading Partners of the United States*, U.S. Department Of The Treasury, October 2018, 34 pages.
- Organisation Mondiale du Commerce (OMC), *Examen des politiques commerciales, Rapport du secrétariat, Chine*. OMC, 2018, pp.132-135.
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), « Statistiques de propriété intellectuelle par pays : Chine », *OMPI*, mis à jour en mars 2018, 1 page
- Organisation Mondiale du Commerce (OMC), *Executive Summary China*, 2016, 2 pages.
- Parlement européen, *EU Framework for FDI Scening*, Strasbourg, janvier 2018, 8 pages
- SCISSORS Derek. *The facts about China’s Currency, Chinese Subsidies, and American Jobs*. The Heritage Foundation, 2011.
- The European Union Chamber in The People’s Republic of China, *The journal of the European Union Chamber, Eurobiz*, January/February 2015, 60 pages
- U.S. Chamber of Commerce, *China’s approval process for inbound foreign investment: Impact on market access, national treatment and transparency* 38-9, Nov. 2012, 61 pages
- United States Trade Representative, *2013 Report to Congress On China’s WTO Compliance*, United States Trade Representative, 2013, 159 pages.
- US Dept of Commerce, Bureau of Indus. & Security, *Assessment of the U.S. integrated circuit design and manufacturing*, NDIA Electronics Division Meeting, 18/01/18, 14 pages
- USCBC, *2017 Member Survey 9*, 2017, 13 pages
- World Trade Organisation (WTO), *Mesures non tarifaires, Tableau par pays*, <https://itip.wto.org/goods/Forms/MemberView.aspx?data=default>
- **SOURCES SECONDAIRES**
- ANGUS Maddison, *Etudes du Centre de Développement, L’Économie chinoise : une perspective historique*, OECD Publishing, 2<sup>ème</sup> édition, 2007, p.28
- BALENIERI, Raphaël, « A Davos, le président chinois en apôtre du libre-échange », *Libération*, 18 janvier 2017
- BALME Stéphanie, « La Chine : la règle de droit au marges d’un empire bureaucratique et absolutiste (1978-2014) », *Revue française d’administration publique*, N°150, 2014, pp.393-413

- BIN Lin, « La Chine et la mondialisation du droit », Institut des hautes études sur la justice, publié le 11/04/2012, <http://www.ihej.org/wp-content/uploads/2012/07/Bin-Li-Chine-et-mondialisation-du-droit.pdf>
- CABESTAN Jean-Pierre « La tentation hégémonique de la Chine en Asie et ses limites » pp., 21-27., *In Questions Internationales* « La Chine au cœur de la nouvelle Asie », Ed. La documentation française, n°93 Septembre-Octobre 2018
- CABESTAN Jean-Pierre, CHOUKROUNE Leïla, « L'accession de la Chine à l'OMC : un tournant historique ? », *Perspectives chinoises*, N°69, 2002,
- CABRILLAC Bruno, *Économie de la Chine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 39-71
- CHIENG André, « La Chine à l'OMC : promesses, risques et arrière-pensées », *Sociétal*, 2nd Qtr 2002, No 36, p.1
- Covington & Burling LLP, *Measures and Practices Restraining Foreign Investment in China*, prepared for the European Commission Directorate-General for Trade 11 (Aug. 2014)
- DE GAULLE Charles, Conférence de presse du 21 janvier 1964, cité in DUMASY Jacques, *La France et la Chine 1248-2014, De la méconnaissance à la reconnaissance*, Paris, éd. Nicolas Chaudun, 2014, 384 pages
- DELALANDE, Philippe. « XIXe Congrès du PCC : les dangers du rêve chinois de Xi Jinping », *Monde chinois*, vol. 50, N°. 2, 2017, pp. 46-51
- GAZALA Julien, « Le Soft Law international entre inspiration et aspiration », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2011/1, pp-41-84
- GOLUB Philip S., « Comment l'État chinois a su exploiter la mondialisation », *Le Monde diplomatique*, vol. 765, N°. 12, 2017, pp. 4-5
- HAGMANN Pierre, « Regard sur la mise en scène du discours officiel chinois », *Perspectives chinoises*, N°69, 2002, p.31
- HARBULOT Christian, « La guerre des protectionnismes » in HARBULOT Christian (dir.), *Manuel d'Intelligence économique*, Paris, PUF, 2018, 432 pages.
- KLEINE-AHLBRANDT Stephanie, « Avis de tempête en mer de Chine », *Le Monde Diplomatique*, N° 139, Février-Mars 2015, pp. 56-57
- LAPREE Jérôme (dir.), *Chine/États-Unis, Quelles guerres économiques ?*, Paris, Editions VA Press, 2018, 112 pages
- LehmanBrown International Accountants, *Analysis on "The Negative List": Special Administrative Measures*

- LEMOINE Françoise, *L'économie de la Chine*, Paris, éditions La Découverte, 4ème édition, 2006, 128 pages
- MAU Chuan-Hui, *La soie : fonds de la civilisation chinoise et moteur d'échanges*, Paris, 1er Congrès du Réseau Asie, 24-25 sept. 2003, Centre d'Etudes sur la Chine Moderne et Contemporaine, p.7
- Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, 1758.
- NICOLAS, Françoise, « La Chine et les institutions économiques multilatérales, entre révisionnisme et statu quo », *Politique étrangère*, 2014/3 (Automne), p. 49-61
- RASSMUSSEN Anders Fogh, « L'Europe doit adopter une stratégie plus musclée avec la Chine », *Les Echos*, Paris, 30/10/18, 17 pages.
- RODRIK, Dani, « The double standard of America's China Trade Policy », *Nikkei Asian Review*, 11 mai 2018
- SACHWALD Frédérique, « L'émergence de la Chine, menace et opportunité pour les pays avancés », *Politique étrangère*, N°2, 2004, 69<sup>e</sup>année, p.254
- SUN TZU, *L'art de la guerre*, Paris, Flammarion, 2008, 340 pages
- WUBEKKE Jost, MEISSNER Mirjam, ZENGLEIN Max J., IVES Jacqueline, CONRAD Björn, "Made in China 2025 : The making of a high-tech superpower and consequences for industrial countries", *Mercator Institute for China Studies (MERICS)*, 2016, p.12
- ZHANG Xinglin, WANG Ping, *Chinese Public Procurement Law. An introductory textbook*, Nottingham, University of Nottingham, 2010, 163 pages
- **SITOGRAFIE**
- « Chine : marchés publics, une mine d'opportunités difficile d'accès ». *Le Moniteur du Commerce International*, 26 mai 2011, <https://www.lemoci.com/actualites/reglementation/chine-marches-publics-une-mine-dopportunités-difficile-daccès/>
- « Chine: l'affaire GSK, un avertissement pour les firmes étrangères ». *Le Point*, 24 Juillet 2013, [https://www.lepoint.fr/monde/chine-l-affaire-gsk-un-avertissement-pour-les-firmes-etrangeres-24-07-2013-1707792\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/chine-l-affaire-gsk-un-avertissement-pour-les-firmes-etrangeres-24-07-2013-1707792_24.php).
- « Corruption : amende record pour le géant pharmaceutique GSK », *France 24*, 19 février 2014, <https://www.france24.com/fr/20140919-corruption-sanction-record-geant-glaxosmithkline-pharmacie-chine-corruption-sex-tape/>

- « La Chine ajoute quinze services gouvernementaux sur sa liste de l'AMP ». *Ministère du Commerce de la République populaire de Chine*, 20 août 2010, <http://french.mofcom.gov.cn/article/actualite/201008/20100807093036.shtml>
- « La stratégie "Made in China 2025" va permettre de revitaliser l'industrie manufacturière chinoise », *French. China.org.cn*, 22 mai 2016. [http://french.china.org.cn/business/txt/2016-05/22/content\\_38508736.htm](http://french.china.org.cn/business/txt/2016-05/22/content_38508736.htm)
- « L'ex-patron de GSK en Chine condamné à trois ans de prison », *Le Monde*, 19 septembre 2014, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/09/19/gsk-condamne-en-chine\\_4490572\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/09/19/gsk-condamne-en-chine_4490572_3234.html)
- AFP, « Chine : les sociétés européennes dénoncent un climat des affaires hostile » *Challenge.fr* du 20/06/2018
- AFP, « Chine : les sociétés européennes dénoncent un climat des affaires hostile », *Challenges.fr*, 20/06/2018, [https://www.challenges.fr/economie/chine-les-societes-europeennes-denoncent-un-climat-des-affaires-hostile\\_595516](https://www.challenges.fr/economie/chine-les-societes-europeennes-denoncent-un-climat-des-affaires-hostile_595516)
- AFP, « Un Français emprisonné depuis 5 mois en Chine à cause d'une farine périmée », mis à jour le 17/08/17, p.1, [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/un-francais-emprisonne-depuis-5-mois-en-chine-a-cause-d-une-farine-perimee\\_1935904.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/un-francais-emprisonne-depuis-5-mois-en-chine-a-cause-d-une-farine-perimee_1935904.html)
- Ambassade de la République Populaire de Chine en République française, « La Chine et la France doivent s'opposer conjointement au protectionnisme et à l'unilatéralisme », mis à jour le 12/07/18, p.1, [http://www.amb-chine.fr/fra/zfzj/t1576616.htm?fbclid=IwAR2W5IJF9gRrQCJc92Ams8-kRr11UBtt1n7TbFBXfkPZHziZc6Gd71\\_BWw0](http://www.amb-chine.fr/fra/zfzj/t1576616.htm?fbclid=IwAR2W5IJF9gRrQCJc92Ams8-kRr11UBtt1n7TbFBXfkPZHziZc6Gd71_BWw0)
- ARTUS Patrick, MISTRAL Jacques, PLAGNOL Valérie, *L'émergence de la Chine: impact économique et implications*, Conseil d'analyse économique (CAE), Paris, 2011, p.121, <http://www.cae-eco.fr/L-emergence-de-la-Chine-impact-economique-et-implications-de-politique-economique,181.html>
- Banque mondiale, *Taux de droits de douane, appliqués, moyenne simple, tous produit*, Chine <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/TM.TAX.MRCH.SM.AR.ZS?end=2016&locations=CN&start=1992&view=chart>
- Banque mondiale, *Taux de droits de douane, appliqués, moyenne simple, tous produit*, Chine <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/TM.TAX.MRCH.SM.AR.ZS?end=2016&locations=CN&start=1992&view=chart>
- BAZIN, Hubert, « Transparence et traitement national aux couleurs de la Chine », *Perspectives chinoises*, 2012/1, 2012, p.1. <http://perspectiveschinoises.revues.org/6197>

- BENELUX Chamber of Commerce in China, « European Chamber's Statement on the New Negative List 2018 », *Beijing Bencham*, mis à jour le 09/07/2018, <https://beijing.bencham.org/news/european-chambers-statement-new-negative-list-2018>, 1 page
- CAI Hua, « Mue chinoise dans les couloirs de l'OMC », *Manière de voir Le Monde Diplomatique*, N°122, avril-mai 2012, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/122/A/51901>
- CCM. « Seed industry in China is prospering, despite facing challenges », *CCM*, 11 février 2017, <http://www.cnchemicals.com/Press/90200-Seed%20industry%20in%20China%20is%20prospering,%20despite%20facing%20challenges.html>
- CHEICKNA Traoré. "Comprendre la guerre des monnaies". *Les Echos*. 2013, [http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/05/08/cercle\\_72133.htm](http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/05/08/cercle_72133.htm)
- China Certification. « Tesla will open a manufacturing plant in China ». *China Certification*, 14 novembre 2017, <https://www.china-certification.com/en/tesla-will-open-a-manufacturing-plant-in-china/>
- Conseil des Affaires d'État de la Chine, « Made In China 2025 plan issued », *Communiqué de presse*, 19 mai 2015. [http://english.gov.cn/policies/latest\\_releases/2015/05/19/content\\_281475110703534.htm](http://english.gov.cn/policies/latest_releases/2015/05/19/content_281475110703534.htm)
- DELBECQUE Eric, DE MAISON ROUGE Olivier, HARBULOT Christian, MOINET Nicolas, « Pourquoi il est urgent de penser notre stratégie dans la guerre économique mondiale », *Le Figaro*, mis à jour le 13/09/18, p.1, <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/09/13/31001-20180913ARTFIG00306-pourquoi-il-est-urgent-de-penser-notre-strategie-dans-la-guerre-economique-mondiale.php>
- DENYER Simon, « China's scary lesson to the world: Censoring the Internet works », *Washington Post*, mis à jour le 23/5/16, [https://www.washingtonpost.com/world/asia\\_pacific/chinas-scary-lesson-to-the-world-censoring-the-internet-works/2016/05/23/413afe78-fff3-11e5-8bb1-f124a43f84dc\\_story.html?noredirect=on&utm\\_term=.ff32c079062f](https://www.washingtonpost.com/world/asia_pacific/chinas-scary-lesson-to-the-world-censoring-the-internet-works/2016/05/23/413afe78-fff3-11e5-8bb1-f124a43f84dc_story.html?noredirect=on&utm_term=.ff32c079062f), 11/11/2018
- Direction générale du Trésor, « Autorisations préalables des investissements étrangers en France », *ministère de l'Économie et des Finances*, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/autorisations-prealables-des-investissements-etrangers-en-france>, mis à jour en 2018, p.1
- Economie.gouv, « Extension du décret de 2014 : mieux protéger les entreprises stratégiques françaises », *4*, mis à jour le 19/02/2018, p.1, <https://www.economie.gouv.fr/extension->

[decret-2014-investissements-etrangers-entreprises-strategiques?fbclid=IwAR1rLQh-saJpa0XdD51HMqb\\_ietukyN9zuKGfDGc\\_-dt6FFMITYBYe1oCc](https://www.economie.gouv.fr/actualites/decree-2014-investissements-etrangers-entreprises-strategiques?fbclid=IwAR1rLQh-saJpa0XdD51HMqb_ietukyN9zuKGfDGc_-dt6FFMITYBYe1oCc)

- Economie.gouv, « Extension du décret de 2014 : mieux protéger les entreprises stratégiques françaises », art.cit., p.1
- Economie.gouv, « Le projet de loi PACTE voté en première lecture à l'Assemblée nationale », *Economie.gouv.fr*, mis à jour le 10/10/18, p.1 <https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte>
- EMERY Cyrille. « Marchés publics : la Chine ne joue pas le jeu ». *Le moniteur*, 20 avril 2011, <https://www.lemoniteur.fr/article/marches-publics-la-chine-ne-joue-pas-le-jeu.648914>
- EZELL Stephen, *Submission, Section 301 Hearing 5-6*, mis à jour le 25/10/ 2017, p.1, <https://itif.org/publications/2017/10/25/itif-filing-ustr-section-301-investigation-chinas-policies-and-practices>
- FARINE Mathilde, « La classe moyenne en Chine, c'est une nouvelle Allemagne tous les sept ans », *Le Temps*, mis à jour le 02/08/16 p.1, <https://www.letemps.ch/economie/classe-moyenne-chine-cest-une-nouvelle-allemande-sept-ans>
- FDI.gov.cn, « "Negative list" to go nationwide in China in 2018 », *FDI.gov.cn*, mis à jour le 22/09/2015, p.1 [http://www.fdi.gov.cn/1800000121\\_37\\_47455\\_0\\_7.html](http://www.fdi.gov.cn/1800000121_37_47455_0_7.html)
- Financial Times, China's protectionism comes home to roost, 3/1/18, <https://www.ft.com/content/14196546-f098-11e7-ac08-07c3086a2625>, 11/11/2018
- FORTIN David, « Pour la libération de Laurent Fortin, pâtissier français incarcéré à Shanghai », pétition lancée en août 2017, p.1, <https://www.change.org/p/pour-la-lib%C3%A9ration-de-laurent-fortin-p%C3%A2tissier-fran%C3%A7ais-incarc%C3%A9-%C3%A0-shanghai%C3%AF>
- FRACHON Alain Frachon, « Dix ans de Chine à l'OMC : bilan », *Le Monde*, mis à jour le 29 novembre 2011, [https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/29/dix-ans-de-chine-a-l-omc-bilan\\_1579900\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/29/dix-ans-de-chine-a-l-omc-bilan_1579900_3232.html)
- G.D, « Pâtissier français arrêté en Chine: "On lui a demandé de faire des choses pas possibles" », *RMC.BFMTV.com*, mis à jour le 19/08/17, p.1, <https://rmc.bfmtv.com/emission/patis/sier-francais-arrete-en-chine-on-lui-a-demande-de-faire-des-choses-pas-possibles-1238761.html>
- GARCIN Thierry, « Chine, Les classes moyennes et leur poids socio-économique ? » 05/04/2016,
- GEORGIU DANIEL Oreste, HUI XU Mark, "Made in China 2025: Market Opportunities for EU SMEs", *EUSME Centre and British-China Business Council*, Mars 2018, <http://ccilc.pt/wp-content/uploads/2017/07/EUSMEMadeinChina2025.pdf>

- GOUTTI, SCHILER, LAMANDE. “Le secteur sidérurgique chinois”. *Ministère de l'économie et des finances*, 2016, p.1, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/a9ecac25-ada9-47b4-8f86-288f2b0d49cd/files/e976c717-d063-42b0-a590-f6ef871fc70c>
- GRABLY Raphaël, « Les données de millions d'iPhone désormais stockées en Chine », *BFMTV*, mis à jour le 18/07/18, p.1, <https://www.bfmtv.com/tech/les-donnees-de-millions-d-iphone-desormais-stockees-en-chine-1491425.html>
- GRESILLON, Gabriel. « Vélos électriques : les subventions chinoises irritent Bruxelles ». *Les Echos*, 2017, [https://www.lesechos.fr/21/12/2017/lesechos.fr/0301057089792\\_velos-electriques---les-subventions-chinoises-irritent-bruxelles.htm](https://www.lesechos.fr/21/12/2017/lesechos.fr/0301057089792_velos-electriques---les-subventions-chinoises-irritent-bruxelles.htm)
- GU Hallie, PATTON Dominique « China to hit more sugar imports with extra tariffs from august 1 » 16/07/2018
- HECKETSWEILER Chloé. « Limagrain sème à tout vent pour sortir du rang ». *L'express*, 01/10/2009, [https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/limagrain-seme-a-tout-vent-pour-sortir-du-rang\\_1401037.html](https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/limagrain-seme-a-tout-vent-pour-sortir-du-rang_1401037.html).
- JOLIVET Sylvie. « Nouveau président et résultats historiques pour Limagrain ». *Les Echos*, Le 20/12/2011, [https://www.lesechos.fr/20/12/2011/LesEchos/21083-113-ECH\\_nouveau-president-et-resultats-historiques-pour-limagrain.htm](https://www.lesechos.fr/20/12/2011/LesEchos/21083-113-ECH_nouveau-president-et-resultats-historiques-pour-limagrain.htm)
- KING, Ian. “China Has Big Plans for Homegrown Chips”. *Bloomberg*, 2015, p.1, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-06-25/china-has-big-plans-for-homegrown-chips>
- LASKAI, Lorand, “Why Does Everyone Hate Made In China 2025”, *Council on Foreign Relations (CFR)*, 28 mars 2018. <https://www.cfr.org/blog/why-does-everyone-hate-made-china-2025>
- LE CORRE, Philippe, « Chine : la stratégie de 2021 », *Institut Montaigne*, blog, 19 décembre 2017. <https://www.institutmontaigne.org/blog/chine-la-strategie-de-2021>
- LE GAL, Élodie, « Made in China 2025: l'ambition chinoise », *Portail de l'IE*, septembre 2015. <https://portail-ie.fr/analysis/1273/made-in-china-2025-lambition-chinoise>
- LEGENDRE Rafaël, « Bruno Le Maire veut durcir le “décret Montebourg” sur le protectionnisme économique », *L'Opinion*, mis à jour le 10/01/18, p.1 <https://www.lopinion.fr/edition/economie/bruno-maire-veut-durcir-decret-montebourg-protectionnisme-economique-141138?fbclid=IwAR0teO1gAGp5eBZRxgHrBSzG7lIVR1ZlWylbNQyRNhy5DuqbNO6qmkVn7JU>

- LEPLATRE, Simon, « Le plan Made In China visé par les taxes américaines », *Le Monde*, 5 avril 2018. [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/04/05/le-plan-made-in-china-2025-vise-par-les-taxes-americaines\\_5280977\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/04/05/le-plan-made-in-china-2025-vise-par-les-taxes-americaines_5280977_3234.html)
- Les Echos, « Chine: : La loi sur la cybersécurité adoptée », *Les Echos*, 11/11/2018, p.1, [https://www.lesechos.fr/08/11/2016/LesEchos/22314-059-ECH\\_chine---la-loi-sur-la-cybersecurite-adoptee.htm](https://www.lesechos.fr/08/11/2016/LesEchos/22314-059-ECH_chine---la-loi-sur-la-cybersecurite-adoptee.htm)
- Les Echos, « Les grandes étapes de la libéralisation économique sous Deng Xiaoping », *Les Echos.fr*, mis à jour le 21/02/1997, p.1, [https://www.lesechos.fr/21/02/1997/LesEchos/17341-037-ECH\\_les-grandes-etapes-de-la-liberalisation-economique-sous-deng-xiaoping.htm](https://www.lesechos.fr/21/02/1997/LesEchos/17341-037-ECH_les-grandes-etapes-de-la-liberalisation-economique-sous-deng-xiaoping.htm)
- Limagrain China, « History », Limagrain China, [http://www.limagrainchina.com/en/history/\\_1\\_page](http://www.limagrainchina.com/en/history/_1_page).
- LIU Yujing, “Why devaluing the yuan is a no-no for China amid US trade war fear”, *South China Morning Post*. 12 avril 2018. <https://www.scmp.com/news/china/economy/article/2141443/why-devaluing-yuan-no-no-china-amid-us-trade-war-fears>
- MCMAHON Dinny, “China’s Zombie Firms Can’t Lurch Forever”, *Foreign Policy*, 14 mars 2018, <https://foreignpolicy.com/2018/03/14/chinas-zombie-firms-cant-lurch-forever/>
- MOFCOM, “China’s tariff cuts reduce commodity prices, boosts sales volume” *MOFCOM*, 13/08/2018, <http://english.mofcom.gov.cn/article/newsrelease/counseloroffice/westernasiaandafri careport/201808/20180802775271.shtml, p.1>
- MOFCOM, *ministère du Commerce de la République populaire de Chine*, <http://french.mofcom.gov.cn/column/zhineng.shtml, p.1>
- NBP/MUFG Bank, « Regulation Newsletter, 2018 Negative Lists released », MUFG Bank, [http://rmb.bk.mufg.jp/files/topics/828\\_ext\\_02\\_en\\_0.pdf](http://rmb.bk.mufg.jp/files/topics/828_ext_02_en_0.pdf), mis à jour le 11/09/18, p.1
- NIAMH Michail « No justification for china extending potato starch duties, says starch Europe » *Food navigator*, 18 septembre 2017, <https://www.foodnavigator.com/Article/2017/09/18/No-justification-for-China-extending-potato-starch-duties-says-Starch-Europe>
- OMC, « Examen des politiques commerciales, Rapport du secrétariat, Chine » *Mesures anti dumping*, 06/06/2018
- OMC, « Les principes qui inspirent le système commercial », *OMC*, [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/fact2\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact2_f.htm)

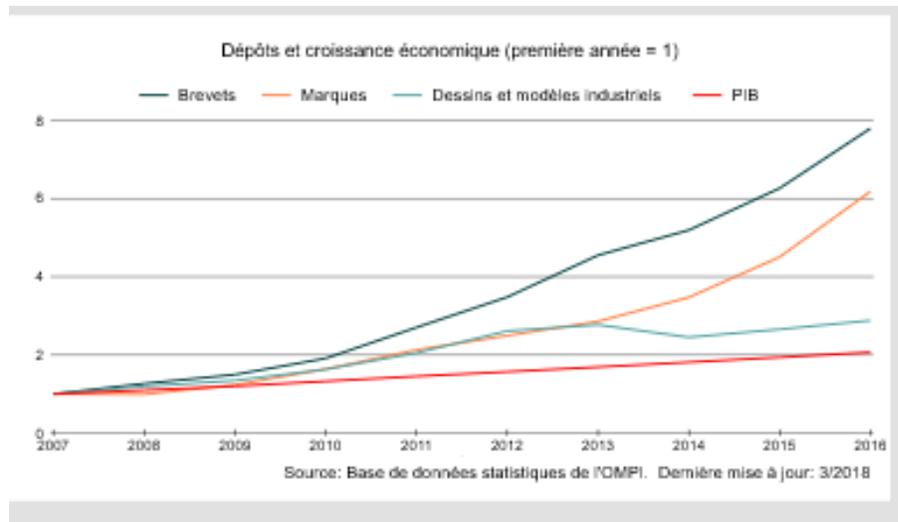
- Qian Jin, « Farine Shut Down Over Food Safety Concerns », Smart Shanghai, mis à jour le 24/03/17, p.1 <http://www.smartshanghai.com/wire/dining/farine-shutdown-food-safety>
- RFI. “Le fonctionnement des marchés publics chinois fustigé par un rapport”. RFI, 22 avril 2011, <http://www.rfi.fr/economie/20110422-le-fonctionnement-marches-publics-chinois-fustige-rapport>
- SHIRA Dezan. “Investing in China’s free trade zone”. *China Briefing*, 21 septembre 2017, <http://www.china-briefing.com/news/investing-in-chinas-free-trade-zones/>
- Shumin Liao « China’s Ministry of commerce Starts Anti-Dumping Probe of American and Japanese Hydroiodic Acid » Yicai Global, 10/16/2017
- TAN Kenneth, « Farine bakery whistleblower says he was blocked from getting another job in Shanghai », mis à jour le 05/05/18, p.1, <http://shanghaiist.com/2017/11/23/farine-whistleblower/>
- TO Henry. *The Renminbi: Don’t Bet on a Big Plunge*. CFA Institute, 10 Juillet 2017, <https://blogs.cfainstitute.org/investor/2017/07/10/the-renminbi-dont-bet-on-a-big-plunge/>
- VAULERIN Arnaud Vaulerin, DEFRANOUX Laurence, « Jean-Pierre Cabestan: “En Chine, la priorité est à l’enrichissement personnel et à la consommation, avant l’extension des libertés publiques et des droits politiques” », *Libération*, mis à jour le 27/04/18, p.1, [https://www.liberation.fr/debats/2018/04/27/jean-pierre-cabestan-en-chine-la-priorite-est-a-l-enrichissement-personnel-et-a-la-consommation-avan\\_1646378](https://www.liberation.fr/debats/2018/04/27/jean-pierre-cabestan-en-chine-la-priorite-est-a-l-enrichissement-personnel-et-a-la-consommation-avan_1646378)
- Wall Street Journal, « China Owns ‘Great Firewall,’ Credits Censorship With Tech Success », mis à jour le 28/1/15, <https://blogs.wsj.com/chinarealtime/2015/01/28/china-owns-great-firewall-credits-censorship-with-tech-success/>, 11/11/2018
- WONG Dorcas, « How to read China’s 2018 Negative List ? », *China Briefing*, mis à jour le 07/07/2018, p.1 <http://www.china-briefing.com/news/how-to-read-chinas-2018-negative-list/?hilite='negative'%2C'list>
- WORSTALL Tim, « China’s The most viciously free market economy on the planet right know », *Forbes*, mis à jour le 19/08/15, p.1, <https://www.forbes.com/sites/timworstall/2015/08/19/chinas-the-most-viciously-free-market-economy-on-the-planet-right-now/>
- Yicai Global, « Boss of Shanghai’s French Bakery Farine Hit by Expired Flour Crisis Says ‘He Will Surely Come Back’ », Yicaichina, mis à jour le 28/03/17, p.1, <https://medium.com/@yicaichina/boss-of-shanghais-french-bakery-farine-hit-by-expired-flour-crisis-says-he-will-surely-come-back-456581647320>

## ANNEXES

### Annexe N° 1 : Statistiques de la propriété intellectuelle en Chine 2007-2016

#### Dépôts (résidents + à l'étranger) et économie

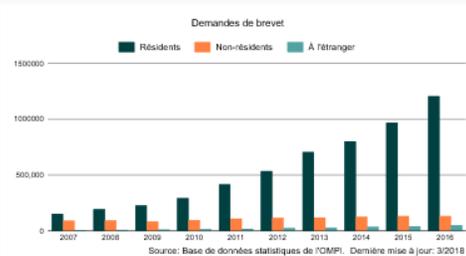
Année	Brevets	Marques	Dessins et modèles industriels	PIB (dollars constants de 2011)
2007	161 308	679 230	274 689	9 601,15
2008	204 268	673 522	328 075	10 528,08
2009	241 434	838 071	369 593	11 517,70
2010	308 326	1 113 120	448 121	12 742,74
2011	436 170	1 445 916	563 532	13 957,94
2012	561 408	1 694 024	717 863	15 054,51
2013	734 096	1 940 908	761 027	16 222,39
2014	837 817	2 358 580	673 538	17 406,24
2015	1 010 615	3 059 652	729 551	18 607,31
2016	1 257 439	4 199 467	791 338	19 854,00



#### Brevets

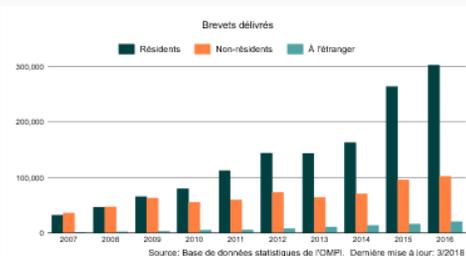
##### Demandes de brevet

Année	Résidents	Non-résidents	À l'étranger
2007	153 060	92 101	8 248
2008	194 579	95 259	9 689
2009	229 096	85 508	12 338
2010	293 066	98 111	15 260
2011	415 829	110 583	20 341
2012	535 313	117 464	26 095
2013	704 936	120 200	29 160
2014	801 135	127 042	36 682
2015	968 252	133 612	42 363
2016	1 204 981	133 522	52 458



##### Brevets délivrés

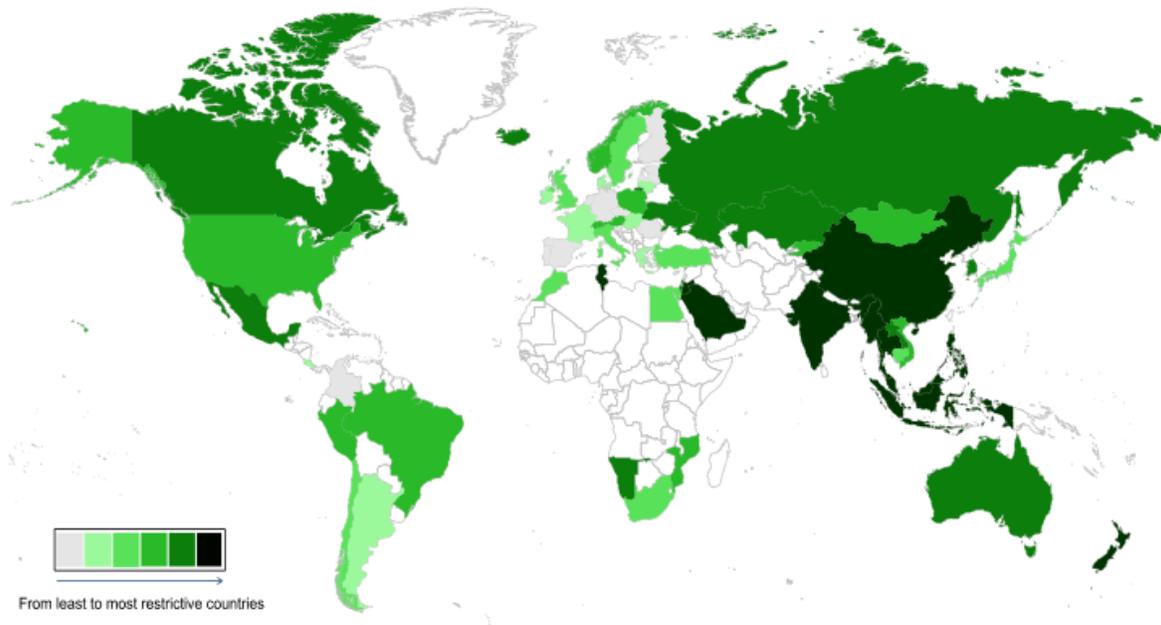
Année	Résidents	Non-résidents	À l'étranger
2007	31 945	36 003	1 557
2008	46 590	47 116	2 329
2009	65 391	62 998	3 110
2010	79 767	55 343	5 047
2011	112 347	59 766	5 783
2012	143 808	73 297	8 289
2013	143 535	64 153	10 936
2014	162 680	70 548	13 667
2015	263 436	95 880	16 072
2016	302 136	102 072	20 348



SOURCE : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), « Statistiques de propriété intellectuelle par pays : Chine », *OMPI*, [http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/country\\_profile/profile.jsp?code=CN](http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/country_profile/profile.jsp?code=CN), mis à jour en Mars 2018, p.1

Annexe N°2 : Régulation des restrictions des investissements directs à l'étranger (IDE) par pays, 2015

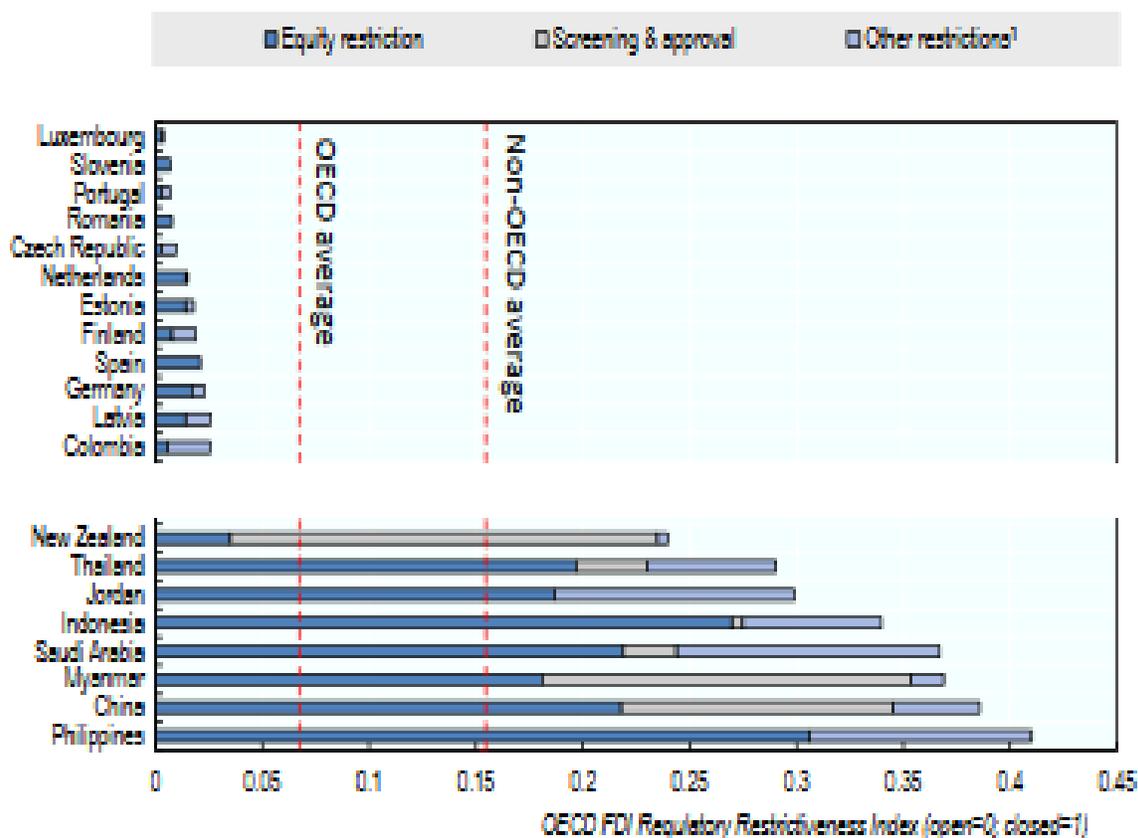
**Figure 4. FDI regulatory restrictiveness per country, 2015<sup>1</sup>**



Source : OCDE, "Is investment protectionism on the rise ?", *OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index*, <https://www.oecd.org/investment/globalforum/2017-GFII-Background-Note-Is-investment-protectionism-on-the-rise.pdf>, Paris, 6 Mars 2017, p.4

Annexe N°3 : Discriminations à l'encontre des investisseurs étrangers, par type de restriction, 2015.

Figure 5. Discrimination against foreign investors by type of restriction, 2015



Source : OCDE, "Is investment protectionism on the rise ?", *OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index*, <https://www.oecd.org/investment/globalforum/2017-GFII-Background-Note-Is-investment-protectionism-on-the-rise.pdf>, Paris, 6 Mars 2017, p.5

Annexe N°4 : Mesures spéciales de gestion pour l'accès aux investissements étrangers (liste négative), en chinois

**外商投资准入特别管理措施（负面清单）（2018年版）**

序号	领域	特别管理措施
<b>一、农、林、牧、渔业</b>		
(一)	种业	1. 小麦、玉米新品种选育和种子生产须由中方控股。 2. 禁止投资中国稀有和特有的珍贵优良品种的研发、养殖、种植以及相关繁殖材料的生产（包括种植业、畜牧业、水产业的优良基因）。 3. 禁止投资农作物、种畜禽、水产苗种转基因品种选育及其转基因种子（苗）生产。
(二)	渔业	4. 禁止投资中国管辖海域及内陆水域水产品捕捞。
<b>二、采矿业</b>		
(三)	石油和天然气开采业	5. 石油、天然气（含煤层气，油页岩、油砂、页岩气等除外）的勘探、开发限于合资、合作。
(四)	有色金属矿和非金属矿采选及开采辅助活动	6. 禁止投资钨、钼、锡、锑、萤石勘查、开采。 7. 禁止投资稀土勘查、开采及选矿。 8. 禁止投资放射性矿产勘查、开采及选矿。
<b>三、制造业</b>		
(五)	印刷业	9. 出版物印刷须由中方控股。
(六)	核燃料及核辐射加工业	10. 禁止投资放射性矿产冶炼、加工，核燃料生产。
(七)	中药饮片加工及中成药生产	11. 禁止投资中药饮片的蒸、炒、炙、煨等炮制技术的应用及中成药保密处方的生产。
(八)	汽车制造业	12. 除专用车、新能源汽车外，汽车整车制造的中方股比不低于 50%。同一家外商可在国内建立两家及两家以下生产同类整车产品的合资企业。（2020 年取消商用车制造外资股比限制，2022 年取消乘用车制造外资股比限制以及同一家外商可在国内建立两家及两家以下生产同类整车产品的合资企业的限制）
(九)	通信设备制造	13. 卫星电视广播地面接收设施及关键件生产。
(十)	其他制造业	14. 禁止投资宣纸、墨锭生产。

— 3 —

SOURCE : MOFCOM, *Mesures spéciales de gestion pour l'accès aux investissements étrangers (liste négative)*, Beijing, édition de 2018 [Traduit du chinois], p.1

Annexe N°5 : Le déficit de réformes, illustration du climat des affaires chinois.



The Reform Deficit

Common Concerns	Working Groups																						
	Agriculture, Food and Beverage	Auto Components	Automotive	Aviation and Aerospace	Banking and Securities	Carbon Market	Construction	Consumer Finance	Cosmetics	Energy	Environment	Finance and Taxation	Healthcare Equipment	Human Resources	Information and Communication Technology	International Liner Shipping	Insurance	Investment	Legal and Competition	Logistics	Petrochemicals, Chemicals and Refining	Pharmaceutical	
1 Access to licenses	X				X		X							X									
2 Complex and lengthy administrative procedures	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3 Consultation and communication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4 Cybersecurity			X			X						X					X						
5 IPR and R&D		X	X							X		X		X								X	X
6 Overlapping regulations and interdepartmental coordination	X	X	X				X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
7 Market access barriers	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
8 SOE-related issues		X				X				X	X						X	X				X	X
9 Standards setting	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
10 Transparency issues	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
11 Unclear regulations and unpredictable enforcement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
12 Unequal and unfair treatment	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
13 Unfair procurement systems						X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
14 SMEs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

This chart indicates the common concerns held by European business in China across multiple sectors. Each X marks a significant shortcoming in the reform agenda that needs to be resolved.

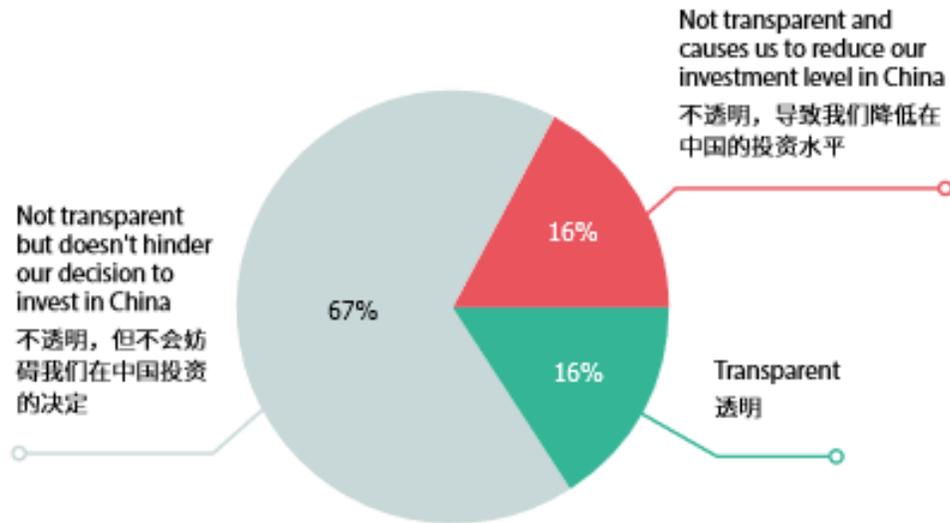
Sourc  
in Chi

European Business

ise

## How would you characterize the transparency of China's policy development and communication process?

您如何评价中国政策发展和沟通过程的透明度？



Source : American Chamber of Commerce in China (AmCham China), *2018 China Climate Survey Report*, Beijing, 2018, p.57

## Annexe N°7 : Le déficit de réformes, illustration du climat des affaires chinois.

Figure 1: Key differences between the Government Procurement Law and the Bidding Law<sup>8</sup>

	Government Procurement Law	Bidding Law
Estimated market value	700 billion RMB	Approximately 7 trillion RMB (see next section)
Typical Projects Covered	Construction and maintenance of government buildings, railway, Information technology, office equipment, government car fleets. purchases of services for ministerial buildings and non-commercial government entities (not SOE); other purchases are related to relief work, emergencies, geological and other surveys; police, medical and other emergency equipment	Mainly SOEs; renewable energy, power generation and supply, sewage, water supply and public transportation, most large construction projects e.g. All 2008 Olympic construction projects, highways
End-users	Government ministries and agencies at all levels (national, provincial, municipal etc.), public schools and universities, hospitals, and research institutions	State Owned Enterprises, Private Companies
SOEs	Does not apply	Applies
Coverage	Applies to state organs at all levels, public institutions	All public and private bidding
Scope	Supplies, works and services listed in the catalogue or above the threshold (except works covered by bidding law)	Works of public interest, publicly funded works and related supplies or services. R&D
Thresholds	<u>Supplies/Services:</u> Central Government: over 1.2 million RMB Other: over 500,000 RMB <u>Works:</u> Central Gov: over 2 million RMB Other: over 600,000 RMB	Works: over 2 million RMB Works projects: over 30 million RMB
Implementing Body	Ministry of Finance	National Development and Reform Commission and local Development and Reform Commissions, e.g. BDRC for Beijing
Available definition of 'domestic product'	Yes	No
Review and Remedies procedure	Yes	No
Currently covered by the WTO Government Procurement Agreement negotiations	Yes	State owned enterprises were excluded from the scope of GPA coverage. Some (low value) government entities have been included such as Xinhua news agency, Chinese Academy of social sciences and Chinese Banking Regulatory Commission. <sup>9</sup> However, these institutions only procure goods and services for their own use – not public projects.

Source : European Union Chamber of Commerce in China, *Public Procurement in China: European Business Experiences Competing for Public Contracts in China*, Beijing, 2011, p.7

### Annexe N°8 : Étude de cas N°1 : Limagrain en Chine

Limagrain est un groupe français spécialisé dans les semences et les produits céréaliers, leader européen et numéro 5 mondial. Il est présent dans le secteur des grandes cultures (blé, maïs et orge principalement) et des semences potagères<sup>178</sup>. Vilmorin est la filiale de Limagrain pour ses activités semences. Son aventure commerciale a débuté en Chine en 1997 avec un bureau de représentation à Pékin. Limagrain a renforcé sa présence en 2002 au travers d'une collaboration avec l'Académie de l'Agriculture et des Sciences de la région du Shanxi<sup>179</sup>.

Cette collaboration se matérialise par une coentreprise appelée Shanxi Limagrain Special Crops R&D Company Limited. Un des objectifs de cette structure est de développer des semences adaptées à la culture en Chine. Vilmorin Hong Kong (VHK, holding de Vilmorin pour la Chine), fondée en 2007, a créé une joint-venture (JV) avec Hunan Xindaxin, fonds d'investissement de la région du Hunan. Cette collaboration a donné naissance à Xindaxin Changsha Vilmorin. VHK possède 33,71 % du capital (pour 46,5 % des droits de vote) pour un investissement d'environ 40 M€. La durée du contrat était de trente ans. Cette JV, dont l'objectif est le développement de nouvelles céréales, détenait à l'époque 21 % de Longping High-Tech (LPHT), une des plus importantes entreprises de semences chinoises, notamment concernant la culture rizicole.

Le marché des semences sur le territoire chinois a représenté 18.49 Mds \$ en 2016, en progression de 18.5% par rapport à 2012<sup>180</sup>. Il s'agit du deuxième marché au monde après celui des États-Unis. LPHT est historiquement spécialisée dans les semences rizicoles principalement. Les objectifs de Vilmorin en s'impliquant dans cette entreprise étaient à la fois de prendre pied dans le marché chinois des semences, et de développer l'offre de LPHT des semences de blé et maïs, son cœur de métier. Vilmorin était donc bien positionné pour profiter de la forte croissance de ce marché notamment grâce à expertise technique et commerciale acquise au niveau mondial.

Cependant, les choses se sont rapidement compliquées pour Vilmorin. Le Ministère de l'Agriculture chinois, évoquant la sécurité alimentaire, a commencé à faire pression sur Vilmorin pour vendre sa participation dans Xindaxin Changsha Vilmorin. D'après une source proche du dossier, VHK disposait de l'autorisation de la région, mais pas celle au niveau fédéral.

Cet élément a été utilisé afin de contraindre VHK à aboutir à un accord en janvier 2011 avec Hunan Xindaxin pour la vente de l'intégralité de sa participation dans la JV Xindaxin Changsha Vilmorin. Hunan Xindaxin a donc récupéré l'intégralité des 21 % de participation dans LPHT. Le montant de la transaction a été de 70 M€, soit un bénéfice « net » de 20 M€ pour Vilmorin<sup>181</sup>.

---

<sup>178</sup> HECKETSWEILER Chloé. « Limagrain sème à tout vent pour sortir du rang ». *L'express*, 01/10/2009, [https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/limagrain-seme-a-tout-vent-pour-sortir-du-rang\\_1401037.html](https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/limagrain-seme-a-tout-vent-pour-sortir-du-rang_1401037.html)

<sup>179</sup> Limagrain China, *History*, <http://www.limagrainchina.com/en/history/>

<sup>180</sup> CCM. Seed industry in China is prospering, despite facing challenges. *CCM*, 11 février 2017, <http://www.cnchemicals.com/Press/90200-Seed%20industry%20in%20China%20is%20prospering,%20despite%20facing%20challenges.html>

<sup>181</sup> JOLIVET Sylvie. « Nouveau président et résultats historiques pour Limagrain ». *Les Echos*, le 20/12/2011, [https://www.lesechos.fr/20/12/2011/LesEchos/21083-113-ECH\\_nouveau-president-et-resultats-historiques-pour-limagrain.htm](https://www.lesechos.fr/20/12/2011/LesEchos/21083-113-ECH_nouveau-president-et-resultats-historiques-pour-limagrain.htm)

Mais à long terme, cet accord représente probablement un manque à gagner conséquent. Souhaitant rester sur le marché chinois, Vilmorin a recherché un nouveau partenariat avec LPHT. Il s'est matérialisé par une nouvelle JV cette fois avec LPHT directement (cf. figure 1).

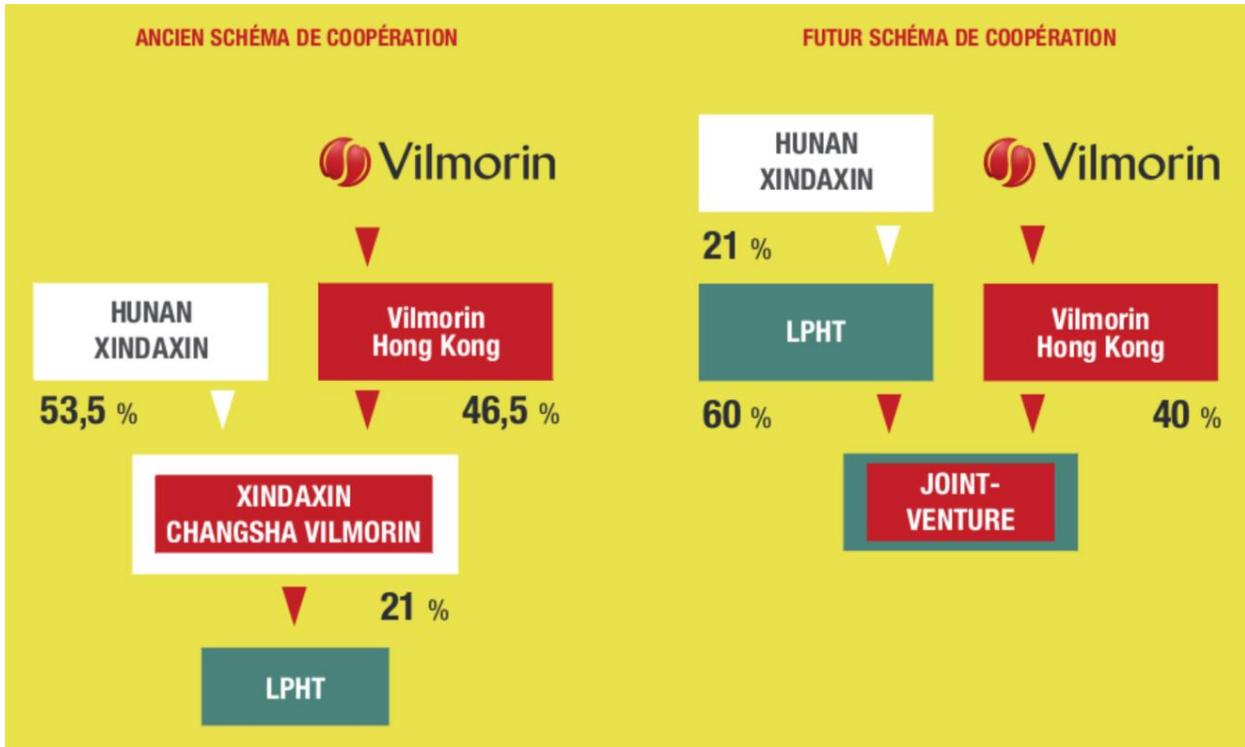


Figure 1 : Ancien et nouveau schéma de coopération<sup>182</sup>.

L'objectif de cette nouvelle JV est le « *développement à court terme, la production et la commercialisation de nouvelles semences de maïs* »<sup>183</sup>. La perte de Vilmorin dans cette opération peut être considérée comme double. D'une part, ils ont perdu une partie de contrôle, et donc d'influence sur la stratégie de LPHT en n'étant plus actionnaire. Ils ont aussi perdu leur accès central au marché chinois ainsi qu'une partie des potentiels bénéfiques de l'entreprise. D'autre part, le partenariat s'est déplacé d'un développement de nouvelles semences long terme à un aspect plus opérationnel. Les intérêts en termes de propriété intellectuelle s'en trouvent donc réduits.

L'aventure commerciale en Chine a véritablement démarré en 2007 pour Vilmorin. Souhaitant se positionner pour profiter de l'énorme marché chinois, les affaires se sont très rapidement révélées être imprévisibles. Les pressions pour se désengager de LPHT, un des principaux semenciers chinois, ont commencé à peine deux ans après la prise de participation. Cette collaboration aura duré moins de 4 ans au total après le début de l'accord, alors qu'il était initialement prévu pour 30 ans. Une nouvelle JV a été négociée mais laisse un sentiment de mise à l'écart du marché.

<sup>182</sup> Lettre aux actionnaires Vilmorin & Cie. Mars 2011. [https://www.vilmorincie.com/wp-content/uploads/2017/04/LettreAction\\_mars-2011\\_web.pdf](https://www.vilmorincie.com/wp-content/uploads/2017/04/LettreAction_mars-2011_web.pdf)

<sup>183</sup> Ibid.

### Annexe N°9 : Étude de cas - L'affaire GSK

Les sociétés européennes, américaines ou même asiatiques, qui ignorent la partie tacite de la réglementation commerciale dans l'Empire du milieu, s'exposent à des répressions, voire des représailles diverses et variées. Allant jusqu'à faire des exemples parmi les plus audacieuses des entreprises qui tenteraient de se renforcer sur le marché chinois, l'administration commerciale piloté par le PCC et ses comités de discipline<sup>184</sup> entendent rappeler à l'ordre, tout contrevenant aux règles de la sa politique économique protectionniste.

De grands groupes comme le géant minier anglo-australien Rio Tinto ou des multinationales européennes comme le français Danone et le suisse Nestlé ont été inquiétés par ces pratiques de dissuasion et d'intimidation visant à mettre la pression sur ces acteurs ayant acquis des avantages concurrentiels au détriment des champions nationaux de leur catégorie<sup>185</sup>.

En effet, le marché du lait infantile en Chine s'est ouvert aux grands groupes internationaux à la faveur de scandales morbides qui ont justifié une forte croissance de la demande des produits des marques étrangères, ce qui a entraîné une hausse sensible des prix selon la loi du marché. Ce vide réglementaire qui a permis « l'action auto régulatrice de la main invisible de M. Smith » sera vite comblé par des mesures de « *favoritisme pour les groupes publics et/ou nationaux* » dénoncés par la Chambre américaine de commerce en Chine<sup>186</sup>. Entrés dans le collimateur de Commission d'État pour le Développement et la Réforme (NDRC), ces producteurs de lait du Vieux continent seront visés par une enquête distincte au motif de soupçon d'entente sur les prix. Ces signaux destinés à accroître la pression sur ces entreprises, incités de facto à baisser les prix au détail, sont des rappels aux géants sur les dangers qu'il y a à faire des affaires en Chine. Si ces mastodontes ont appris à survivre dans ce climat des affaires hostile en se conformant aux exigences du régulateur du commerce chinois, certaines entreprises dans d'autres domaines ont fait les frais de politiques agressives dirigées contre les firmes étrangères en position de domination sur des secteurs particuliers.

L'affaire GSK, éponyme du groupe britannique GlaxoSmithKline (GSK) en est l'illustration. Cette dernière a en effet écopé d'une amende record de 3 milliards de Yuans (378 millions d'euros) pour des faits de corruption. Hautement médiatisée, elle s'est déroulée entre juillet 2013 et septembre 2014, et jugée par le tribunal de Shangsha en Chine. Selon l'AFP, ces accusations fondées sur une série de courriels provenant de lanceurs d'alerte anonymes dénonçant des pratiques illégales n'ont pas été formellement prouvées au jour de leur condamnation par la justice chinoise.

Le dirigeant de GSK en Chine, Mark Reilly, et d'autres responsables ont ainsi été condamnés à des peines de prison en se fondant sur des allégations. L'enquête de la police chinoise, qui a duré plus d'un an, a ébranlé la direction du groupe. Cette dernière, bien qu'ayant mené des

---

<sup>184</sup> « Organisation du MOFCOM ». *Ministère du Commerce de la République populaire de Chine*, <http://french.mofcom.gov.cn/column/zhineng.shtml>

<sup>185</sup> « Chine: l'affaire GSK, un avertissement pour les firmes étrangères ». *Le Point*, 24 Juillet 2013, [https://www.lepoint.fr/monde/chine-l-affaire-gsk-un-avertissement-pour-les-firmes-etrangees-24-07-2013-1707792\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/chine-l-affaire-gsk-un-avertissement-pour-les-firmes-etrangees-24-07-2013-1707792_24.php)

<sup>186</sup> AmCham China, *2018 China's Business Climate Survey Report*, The American Chamber of Commerce in the People's Republic of China, 2018, 60 pages

investigations dans le but de découvrir les origines de ces courriels adressés aux autorités chinoises, ainsi que celles de la sextape reçue par la société peu de temps avant le début de l'enquête policière, n'a pu faire la lumière sur les faits<sup>187</sup>. Son image de marque gravement entachée, GSK essaiera de se dissocier des actes perpétrés par ses collaborateurs : elle réagira au jugement en affirmant que ces « activités illégales » commises en Chine sont « *contraires aux valeurs et standards attendus des employés de GSK* ».

Selon Zhao Zhen du cabinet Sublime China Information, plusieurs firmes au-delà de GSK sont dans la ligne de mire des autorités, de plus en plus soucieuses de faire baisser le coût des médicaments. Selon Ben Cavender, analyste du cabinet China Market Research Group, le groupe anglosaxon n'était pas pire que les autres<sup>188</sup>.

Cependant, Shen Danyang, porte-parole du Ministère du Commerce à l'époque, a justifié cette sanction particulièrement exemplaire en se fondant sur une stricte application de la loi anti-corruption chinoise qui s'appliquerait à toute entreprise sur son marché, qu'elle soit chinoise ou étrangère.

Nonobstant ces déclarations, force est de constater que ce sont les firmes internationales qui sont ciblées par les enquêtes manifestement abusives. D'après le Times, suite à ces événements, les autorités chinoises se sont intéressées de près aux pratiques commerciales d'une nouvelle série de firmes pharmaceutiques étrangères, dont l'américain Eli Lilly, l'anglais Astrazeneca, le suisse Roche et le Novo Nordisk du Danemark<sup>189</sup>. Nous pouvons ainsi affirmer que la Chine s'attache à entraver la libre concurrence au profit des industries pharmaceutiques nationales en proie aux scandales et à la crise de confiance des consommateurs des marchés locaux.

---

<sup>187</sup> « Corruption : amende record pour le géant pharmaceutique GSK », *France 24*, 19 février 2014, <https://www.france24.com/fr/20140919-corruption-sanction-record-geant-glaxosmithkline-pharmacie-chine-corruption-sex-tape/>

<sup>188</sup> The European Union Chamber in The People's Republic of China, *The journal of the European Union Chamber, Eurobiz*, January/February 2015, 60 pages

<sup>189</sup> « L'ex-patron de GSK en Chine condamné à trois ans de prison », *Le Monde*, 19 septembre 2014, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/09/19/gsk-condamne-en-chine\\_4490572\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/09/19/gsk-condamne-en-chine_4490572_3234.html)